



RAPPORT 2019

de l'Observatoire Prospectif
des métiers et des qualifications
dans les Transports
et la Logistique



**Commission Paritaire Nationale
professionnelle de l'Emploi et
de la formation professionnelle
dans les transports routiers et les
activités auxiliaires du transport
(CPNE)**





RAPPORT 2019

Sommaire

Édito	5
Contexte économique général	6
Bilan 2019 des activités de la CPNE	9
Bilan 2019 des activités de l'OPTL	9
Champ d'application et d'observation	10
Établissements	16
Effectifs	20
Démographie	33
Santé au travail	37
Mouvements de main-d'œuvre	40
Intérim	45
Marché du travail	47
Formation	56
Insertion professionnelle	71
Prospective	76

Édito



Les travaux de l'OPTL font preuve une nouvelle fois cette année de leur capacité à investiguer, le plus précisément possible, l'ensemble des domaines de préoccupation des partenaires sociaux en matière d'emploi, recrutement, qualification...

La richesse des indicateurs exposés dans l'édition 2019 du rapport OPTL traduit bien l'étendue des enjeux auxquels la Branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport s'efforce de répondre.

On observera notamment dans le présent rapport qu'un effort important de formation a été accompli pour professionnaliser des salariés dans nos métiers du transport et de la logistique. L'apprentissage en particulier entame une dynamique de développement qui s'amplifiera nécessairement dans le prolongement de la récente réforme de l'apprentissage.

Cependant, les difficultés de recrutement des entreprises restent intenses. Aussi, toutes les initiatives qui visent à attirer des candidats vers nos métiers et notre Branche, et à les y fidéliser durablement, doivent être encouragées.

L'effort de professionnalisation doit par ailleurs rester soutenu, dans un contexte où les métiers évoluent et se modernisent, en lien avec les transitions technologiques, numériques, organisationnelles, environnementales, sociétales qui traversent le secteur.

Les partenaires sociaux sont soucieux de suivre de près toutes ces évolutions à l'œuvre, et de disposer d'indicateurs fiables leur permettant d'en apprécier les effets sur les besoins en emplois et en compétences.

C'est la raison pour laquelle, je tiens à remercier l'AFT pour son engagement et la qualité de son travail et l'OPCO Mobilités pour son soutien logistique. Ils contribuent ainsi, chacun à leur niveau, à alimenter et animer les réflexions des acteurs de la Branche dans le cadre des travaux nationaux, mais aussi régionaux et territoriaux, de l'OPTL.

Bruno LEFEBVRE

Président OPTL

Contexte économique général

La croissance décélère en 2018

Dans un contexte de léger ralentissement de l'activité mondiale en 2018 (+ 3,6 % après + 3,8 %), marqué par l'augmentation du prix du baril de pétrole (+ 29 %) tout comme en 2017 (+ 25 %), la croissance du produit intérieur brut (PIB) en euros constants de la zone euro diminue (+ 1,8 % après + 2,5 %), ainsi que celle de la France (+ 1,7 % après + 2,3 % en 2017).

En France, la consommation des ménages ralentit, en lien avec le ralentissement de la hausse du pouvoir d'achat des ménages (+ 1,2 % en 2018 après + 1,4 % en 2017) du fait notamment de la hausse des prix des hydrocarbures et du tabac, tout comme les dépenses d'investissement des entreprises.

Dans les branches utilisatrices de transport (construction, industrie manufacturière, agriculture et commerce), la production croît de 1,3 % en 2018 et de 1,6 % en moyenne annuelle depuis 2013.

La production des branches manufacturières (hors énergie et mines) ralentit en 2018 (+ 0,5 % après + 2,2 % en 2017).

La production agricole décélère (+ 1,1 % en 2018 après + 3,8 % en 2017) ; en effet, les conditions climatiques, en particulier la sécheresse estivale, ont eu un impact négatif sur les rendements des céréales et des plantes industrielles et fourragères.

La production ralentit fortement dans la construction (+ 1,8 % après + 4,8 %).

L'activité dans le commerce de détail (commerce, réparation d'automobiles et de motocycles) progresse de 2,4 %, soit à un rythme un peu en dessous de la tendance des cinq dernières années (+ 2,9 %).

Les importations de produits nécessitant du transport progressent de 1,9 % (après + 4,9 % en 2017) et les exportations nécessitant du transport de 3,5 %.

Avec une production de 216,5 milliards d'euros en 2018, la branche transports (y compris les activités de poste et de courrier) contribue pour 9,2 % au PIB français

La hausse des transports de marchandises ralentit

Le transport terrestre de marchandises est en hausse mais ralentit (+ 2,2 % en 2018 après + 6,1 % en 2017). La hausse de 2018 est portée par une croissance de 2,9 % (après 6,7 % en 2017) du transport intérieur routier de

marchandises, principal poste des transports terrestres (le transport routier représente 89,1 % du transport terrestre hors oléoducs), du fait des hausses de 3,1 % du transport sous pavillon français et de 2,7 % du transport national routier par des poids lourds étrangers.

Le transport intérieur routier est effectué principalement par les poids lourds de plus de 3,5 tonnes. L'activité nationale des poids lourds du pavillon français progresse de 3,9 % (après + 8,1 % en 2017).

En 2018, la croissance de l'activité du transport routier sous pavillon français par les poids lourds concerne tous les grands types de marchandises, à l'exception de celle du transport des matériaux de construction qui recule de 1 % (20 % des produits transportés). Le transport de produits agricoles et agroalimentaires (32 % des produits transportés) augmente de 2,7 %. Enfin, celui de produits manufacturés, machines et matériels de transport (29 % des produits transportés) progresse de 6,1 %.

Le transport routier de marchandises est tiré par la forte progression du transport pour compte propre sous pavillon français (+ 11,1 %, après + 2,8 % en 2017) tandis que le transport pour compte d'autrui ralentit fortement (+ 1,7 % en 2018 après + 9,8 % en 2017). La part de l'activité pour compte propre dans le transport national (24,7 %) a largement progressé en cinq ans (20,2 % en 2013).

Le parc roulant des poids lourds immatriculés en France augmente de 1,3 % (après + 0,6 % en 2017), tandis que le parcours moyen diminue de 0,7 %.

Sur l'année 2018, les prix du transport routier de fret augmentent (+ 2,1 %) par rapport à 2017 continuant la tendance entamée l'année précédente (+ 1,0 %). Les prix du transport de fret de proximité évoluent peu sur un an (+ 0,5 %) tandis que ceux du transport de fret interurbain sont en hausse (+ 2,5 %). À l'international, les prix montent (+ 2,5 %).

En 2018, le chiffre d'affaires des entreprises du secteur des transports routiers de fret et services de déménagement est estimé à 51,7 milliards d'euros, soit une progression de 5,5 %.



L'automatisation des opérations logistiques reste un phénomène émergent

La France métropolitaine dispose de 74 millions de m² d'entrepôts et de plateformes logistiques (EPL) d'au moins 5 000 m² pour stocker sa production. Leur surface moyenne est de 18 000 m². Seulement un tiers de ces EPL sont exploités par des entreprises du secteur des transports ou de la logistique.

Quatre régions (Hauts-de-France, Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est) regroupent plus de la moitié des surfaces d'EPL. La Bretagne est la région ayant l'offre d'entrepôts la moins importante.

Les mises en chantier d'entrepôts de plus de 5 000 m² augmentent depuis 2015 (+ 18 % par an, entre 2014 et 2017), principalement pour des entrepôts de plus de 10 000 m².

L'activité centrale d'un EPL est naturellement l'entrepôt (97 % des EPL), mais ces établissements réalisent aussi d'autres opérations logistiques, notamment des préparations de commandes (86 % des EPL) et du conditionnement de marchandises (47 %). Lorsque l'EPL est exploité par un prestataire logistique, ce dernier s'occupe souvent de gérer les stocks pour ses clients (45 % des EPL). 46 % des EPL gèrent les retours de marchandises (SAV, réparations, renvoi à l'expéditeur) et 34 % des retours d'emballage et des supports de conditionnement.

L'automatisation des opérations logistiques reste encore exceptionnelle. Ainsi, seuls 5 % des EPL réalisent au moins une opération logistique à partir d'un système entièrement automatisé. En revanche la mécanisation d'opérations logistiques sous le contrôle d'un opérateur est plus répandue (37 % des EPL).

La grève dans les transports ferrés profite aux services librement organisés

En 2018, le transport collectif routier (autocars, autobus et tramways) augmente légèrement (+ 0,5 %). Si le transport collectif urbain ralentit (+ 0,7 %), le transport touristique par autocar bénéficie vraisemblablement de la poursuite de la croissance du transport aérien (+3,0%) et du trafic maritime (+ 1,8 %), toujours soutenu par les croisières. La production de transport de voyageurs par taxis et VTC (Véhicules de Tourisme avec Chauffeur) poursuit sa progression en 2018, + 3,2% et

3,6 % par an en moyenne depuis 2013. Le transport en véhicules particuliers est stable.

Les parts modales restent inchangées : le transport individuel en véhicules particuliers est le moyen de transport le plus utilisé (80,6 % des voyageurs-kilomètres) suivi du transport ferré (11,5 %), du transport en autobus, autocars et tramways (6,2%) et enfin du transport aérien (1,7 %).

Le parc des bus et cars français augmente de 0,8 % en 2018, sur un rythme légèrement supérieur à son taux de croissance annuel moyen entre 2013 et 2018 (+ 0,6 %), mais le parcours moyen recule (- 0,5 %). La circulation des autocars étrangers continue de diminuer (- 3,7 % en 2018).

Le transport interurbain régulier librement organisé (dit autocars « Macron ») augmente fortement de 19,2% après + 7,2 % en 2017. En 2018, 8,9 millions de passagers ont voyagé dans ces autocars. Les services librement organisés (ci-après dénommés « SLO ») ont sans doute bénéficié d'un report modal des passagers provenant du transport ferroviaire qui a été fortement impacté par les grèves du deuxième trimestre 2018 (- 2,3 %).

L'offre SLO a continué de s'étoffer en 2018 avec un réseau de villes desservies grandissant et un nombre de liaisons commercialisées en forte croissance (+ 25 % par rapport à 2017).

Au 31 décembre 2018, les SLO employaient (emplois directs et en sous-traitance) 2 563 ETP (Equivalent Temps Plein) contre 2 343 fin 2017. Ils ont permis la création de 220 ETP sur un an (9,4 % de plus), après 260 en 2017 et 450 en 2016.

Le contexte général de l'activité économique française reste plutôt favorable en 2019

Sur les trois premiers trimestres de l'année 2019, l'acquis de croissance du PIB est de 1,2 %.

La production a été plus allante sur cette période dans les services marchands (+ 2,4 %) ou la construction (+ 2,2 %) que dans l'industrie manufacturière (+ 0,3 %).

Au deuxième trimestre 2019, le volume de la production marchande de transport ralentit (+ 0,8 % après + 1,6 %).

Le transport de marchandises augmente encore au deuxième trimestre 2019 (+ 1,7 %), confirmant la reprise observée au premier trimestre.

Les services auxiliaires continuent leur progression (+ 0,8 % après + 1,8 %).

L'activité de transport routier de marchandises des véhicules immatriculés en France, mesurée en tonnes-kilomètres parcourues sur le territoire national, augmente de 2,2 % au deuxième trimestre 2019, après une hausse de 3,9 % au premier trimestre.

Le transport pour compte d'autrui ralentit : + 0,3 % sur un trimestre après + 4,5 %. Celui-ci contraste avec le compte propre qui accélère à + 8,8 %, après + 1,8 % au premier trimestre.

Le nombre de tonnes-kilomètres réalisées entre une origine et une destination toutes deux situées sur le territoire national, qui représente 96 % de l'activité de transport routier de marchandises intérieure des véhicules immatriculés en France, augmente de 2,1 %, après + 4 % au premier trimestre.

En ce qui concerne le transport routier de voyageurs, le marché national des SLO est de facto devenu un duopole, avec l'intégration des marques Eurolines/Isilines par FlixBus le 1^{er} mai 2019 et l'intégration de Ouibus au sein de BlaBlaBus, créé en juin 2019. Ces acteurs représentent plus de 99 % de l'offre SLO exprimée en autocars.km.

Les ventes de poids lourds neufs augmentent fortement au deuxième trimestre 2019 (+ 15,8 % après + 3,3 %), ainsi que celles d'autocars et autobus neufs (8,5 % après 13,3 %).

Début 2019, l'emploi continue de progresser

Au deuxième trimestre 2019, l'emploi salarié dans les transports et l'entreposage progresse de 0,2 %, après + 0,3 % au trimestre précédent. Cette hausse est entièrement portée par l'intérim qui rebondit de 3,1 % après quatre trimestres de baisse.

Le nombre de demandeurs d'emploi immédiatement disponibles (catégories A, B, C) dans les métiers du transport et de la logistique augmente de 0,3 % au deuxième trimestre 2019, après un fort recul de 2 % au premier trimestre. Sur un an, la demande d'emploi sur ces catégories diminue de 1,9 % pour les métiers du transport et de la logistique, et plus particulièrement de 1,7 % pour les conducteurs de transport routier de marchandises sur longue distance, ainsi que de 3,2 % pour les conducteurs de transport en commun sur route.

En moyenne, au deuxième trimestre 2019, le nombre d'offres collectées par Pôle emploi pour l'ensemble des métiers du transport et de la logistique se contracte de 11,1 % en un an.

Néanmoins, cette tendance sur le marché du travail ne s'accompagne pas d'un relâchement des tensions sur les recrutements. En effet, d'une part les demandeurs d'emploi enregistrés chez Pôle emploi ne disposent pas nécessairement des qualifications requises pour exercer les métiers du transport et de la logistique sur lesquels ils sont positionnés, et d'autre part les offres d'emploi déposées auprès de Pôle emploi ne reflètent que partiellement les besoins en recrutement des entreprises. Comme l'a montré plus particulièrement l'édition 2016 du rapport OPTL, les candidatures spontanées et le bouche-à-oreille constituent des vecteurs plus fréquents de recrutement.

Sources :

Les Comptes de la Nation en 2018, INSEE Première, mai 2019

Les comptes des transports en 2018, 56^e rapport de la Commission des comptes des transports de la Nation, août 2019

Marché du transport par autocar et gares routières, Rapport annuel, Exercice 2018, ARAFER

Marché librement organisé des services interurbains par autocar, Bilan du 2^e trimestre 2019, ARAFER

Comptes nationaux trimestriels, INSEE Informations Rapides, octobre 2019

La conjoncture des transports au 2^e trimestre 2019, Datalab, octobre 2019

Emploi salarié et marché du travail dans les transports au 2^e trimestre 2019, Datalab, octobre 2019



Bilan 2019 des activités de la CPNE (Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle)

L'Accord national relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie, la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels et à l'emploi dans les transports routiers et les activités auxiliaires du transport du 12 avril 2017 a donné à la CPNE des prérogatives qu'elle a pleinement mises en œuvre en 2019 :

- Mise à jour régulière de la liste des formations professionnelles de la Branche transport éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF) pour un salarié. La CPNE définit ainsi les orientations et les priorités de la Branche en matière de formation professionnelle.
- Lancement des travaux pour établir la liste des formations ouvertes au dispositif Pro-A, qui succède aux périodes de professionnalisation.
- Validation de la liste des centres de formation soutenus par la Branche et à ce titre bénéficiant du reversement des fonds libres de la taxe d'apprentissage, soit 124 lycées professionnels avec une section « conduite » ou « transport », 67 lycées professionnels avec une section « logistique », et 49 centres de formation (CFA) ou écoles de la Branche. En effet, ne peuvent prétendre au reversement des fonds de la professionnalisation que les centres de formation d'apprentis ayant présenté une demande préalable à la CPNE, demande qui doit faire l'objet d'un accord exprès de la CPNE.
- Vote du montant du reversement de la professionnalisation vers l'apprentissage, dans la limite des fonds disponibles.
- Fixation des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage pour les diplômés et titres « cœurs de métier » de la Branche, dans les fourchettes fixées par France Compétences.
- Validation d'une revalorisation des prises en charge de l'OPCA Transports et Services, puis de l'OPCO Mobilités, pour les certifications de déclarants en douane (dans le contexte du Brexit), les titres professionnels de conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur porteur et de conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur tous véhicules (pour tenir compte de l'augmentation des durées individuelles de conduite suite à la révision de ces titres professionnels).
- Révision du CQP Déclarant en douane afin d'intégrer la mise en place d'un nouveau logiciel et de tenir compte du Brexit.
- Validation des travaux de révision des CQP Transport de fonds et valeurs (TFV) suite aux modifications légales et réglementaires.
- Mise en œuvre des demandes de création de formations exprimées en Commission Paritaire de Négociation : ouverture des travaux pour la création d'un CQP Tourisme et d'une certification pour le transport de personnes à mobilité réduite.
- Participation aux travaux de l'EDEC (Engagement pour le Développement de l'Emploi et des Compétences) « Soutien aux démarches prospectives compétences » de la filière Transports, Logistique et Services pour lesquels la CPNE, du fait de ses attributions en matière d'emploi et de qualifications, a donné mandat à l'AFT et l'OPCA Transports et Services.

Bilan 2019 des activités de l'OPTL

(Observatoire Prospectif des métiers et des qualifications dans les Transports et la Logistique)

Le présent rapport annuel, et la conférence de presse au cours de laquelle il a été présenté, ont été préparés grâce à trois réunions des membres OPTL en 2019.

Dans chacune des 12 régions métropolitaines, deux réunions OPTL se sont tenues en 2019, qui ont notamment

permis d'élaborer les rapports régionaux OPTL.

L'ensemble de ces rapports fait l'objet de présentations dans les territoires auprès des acteurs de l'emploi et de la formation.

L'AFT ET L'OPCO MOBILITÉS, DES PARTENAIRES FORTS DE L'OPTL

L'AFT :

- Réalise, grâce à ses délégations régionales, l'enquête annuelle auprès des établissements de la Branche
- Recueille des données auprès d'un grand nombre de fournisseurs : ACOSS, URSSAF, Ministères, Pôle emploi, INSEE, OPCO Mobilités, CPNE, Klésia, Ellisphere (ex-COFACE), AFTRAL, Promotrans...
- Exploite et analyse les résultats des enquêtes et statistiques recueillies (ajustement au champ conventionnel, déclinaison par région...)
- Produit et diffuse un ensemble de documents valorisant les analyses OPTL auprès des entreprises et d'un public institutionnel : synthèses régionales, sectorielles, rapports de situation comparée...
- Élabore et rédige, en lien avec les présidences paritaires régionales de l'OPTL, les rapports annuels régionaux OPTL
- Élabore et rédige, en lien avec le comité de pilotage OPTL et la présidence paritaire nationale, le rapport annuel national de l'OPTL
- Héberge, développe et met à jour le site Internet www.optl.fr
- Diffuse les rapports régionaux et national de l'OPTL
- Co-anime avec les présidences paritaires les réunions OPTL plénières et régionales
- Co-organise la conférence de presse annuelle OPTL avec l'OPCO Mobilités
- Assure le secrétariat des OPTL régionaux
- Héberge les OPTL régionaux.

L'OPCO Mobilités :

- Prend en charge les frais de déplacement des membres OPTL
- Finance la conception graphique et l'impression du rapport national OPTL
- Participe aux réunions des OPTL
- Communique les statistiques sur les formations de la Branche qu'il finance et contribue à la rédaction du rapport
- Diffuse les rapports OPTL
- Organise la conférence de presse annuelle OPTL
- Réalise une veille des retombées presse
- Assure le secrétariat de l'OPTL national
- Héberge l'OPTL national.

En 2019, l'OPCO Mobilités succède à l'OPCA Transports et Services.

Champ d'application et d'observation

Conformément aux objectifs généraux définis par les partenaires sociaux, la Commission Paritaire Nationale professionnelle de l'Emploi et de la formation professionnelle dans les transports routiers et les activités auxiliaires du transport (CPNE) est chargée, notamment :

- d'établir et de tenir à jour les définitions des familles professionnelles qui regroupent les emplois de ces secteurs d'activité ;
- d'évaluer la répartition des postes de travail entre ces familles professionnelles ;

- de prévoir chaque année les évolutions du nombre d'emplois et de la demande de formation continue.

Le Comité paritaire de pilotage de l'Observatoire Prospectif des métiers et des qualifications dans les Transports et la Logistique (OPTL), créé par l'Accord du 25 novembre 2004 relatif à la formation professionnelle et à l'emploi dans les transports routiers et les activités auxiliaires du transport, mis en place sous l'égide de la CPNE, est chargé de préparer un bilan annuel de l'évolution qualitative et quantitative des emplois et des qualifications.



Les éléments d'information figurant dans cette brochure s'inscrivent dans le cadre de ce bilan annuel.

Son analyse doit permettre aux entreprises de mieux définir leur politique de formation, aux salariés de mieux élaborer leurs projets professionnels, aux membres de la CPNE de faire des recommandations sur les priorités de formation professionnelle.

En outre, dans chaque région administrative de métropole, un bilan annuel régional de même nature que celui préparé au niveau national est présenté par les représentations régionales de l'Observatoire national prospectif des métiers et des qualifications.

Le champ de la Convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport

Ce rapport concerne les entreprises du champ de la Convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport.

Codes NAF de la Convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport (dans la nouvelle NAF REV-2)

Terminologie utilisée dans le présent document

NAF REV. 2 Intitulé du poste

Transport routier de marchandises (TRM)

- 49.41A Transports routiers de fret interurbains
- 49.41B Transports routiers de fret de proximité
- 53.20Z Autres activités de poste et de courrier
- 80.10Z Activités de sécurité privée (*)

Transport routier de voyageurs (TRV)

- 49.39A Transports routiers réguliers de voyageurs
- 49.39B Autres transports routiers de voyageurs

Déménagement (DEM)

- 49.42Z Déménagement

Location (LOC)

- 49.41C Location de camions avec chauffeur
- 77.12Z Location et location-bail de camions (*)

Auxiliaires de transport (AUX)

- 52.29A Messagerie, fret express
- 52.29B Affrètement et organisation des transports (*)

Prestataires logistiques (PRL)

- 52.10B Entreposage et stockage non frigorifique (*) (**)

Transport sanitaire (TRS)

- 86.90A Ambulances

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.

(**) Depuis le 1^{er} février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique.

Le rapport emploie à plusieurs reprises l'expression « **activité Marchandises** » pour désigner le regroupement des secteurs transport routier de marchandises (TRM), qui inclut notamment le transport de fonds et valeurs (TFV), déménagement (DEM), activités auxiliaires (AUX),

loueurs (LOC) et prestataires logistiques (PRL), ainsi que l'expression « **transport routier de personnes** » qui recouvre le transport routier de voyageurs (TRV) et le transport sanitaire (TRS).

Les outils statistiques dédiés de l'Observatoire Prospectif des métiers et des qualifications dans les Transports et la Logistique (OPTL)

Une exploitation très complète des statistiques disponibles relatives à l'emploi et à la formation dans la Branche

Des données sont recueillies chaque année auprès d'un grand nombre d'organisations publiques et privées : Ministère de la Transition écologique et solidaire, Ministère de l'Éducation nationale, Ministère du Travail, Ministère des Solidarités et de la Santé, ACOSS, Pôle emploi, INSEE, DARES, Ellisphere, OPCO Mobilités, FONGECFA-Transport, AGECEFA-Voyageurs, AFT, AFTRAL, Promotrans, EST, CPNE.

Une enquête annuelle auprès d'un échantillon représentatif d'établissements de la Branche

En complément des sources statistiques publiques, une enquête annuelle, réalisée depuis 1990 par les délégations régionales de l'AFT, permet d'avoir une meilleure approche des spécificités de l'emploi dans la Branche.

La méthode d'échantillonnage repose sur des quotas par région, taille d'établissement et secteur d'activité. Pour le présent bilan, 2 725 questionnaires recueillis en 2019 auprès d'autant d'établissements ont été exploités, représentant 78 210 salariés. La statistique ACOSS ajustée au champ conventionnel sert cette année de pierre angulaire au calcul des pondérations statistiques pour redresser les données. L'enquête porte ainsi sur 7 % des établissements et 11 % des salariés de la Branche. L'intervalle de confiance (« marge d'erreur ») des données nationales figurant dans la présente brochure se situe en deçà de 2 %.

Cette enquête permet à la Commission Paritaire Nationale professionnelle de l'Emploi et de la formation professionnelle dans les transports routiers et les activités auxiliaires du transport (CPNE) de présenter des informations chiffrées aux plans national et régional par l'élaboration de Tableaux de bord régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle. La Profession dispose ainsi d'un outil de connaissance, de dialogue et d'action en matière d'emploi, de qualification et de formation dont la fiabilité est démontrée chaque année.

Un grand nombre d'indicateurs présentés ici sont issus de l'exploitation de cette enquête.

Une ventilation des effectifs selon une nomenclature des emplois propre à la Branche

Les données d'enquête permettent notamment la ventilation des effectifs en familles professionnelles selon une nomenclature des emplois spécifique à la Branche.

Une famille professionnelle est constituée par l'ensemble des emplois qui correspondent à une même finalité et à une même technicité professionnelle, quel que soit le niveau de compétence dans cette technicité. C'est l'ensemble des emplois liés à l'exercice d'une activité de l'entreprise ou à un domaine de l'administration de l'entreprise ; c'est l'espace naturel dans lequel évoluent habituellement les salariés et à l'intérieur duquel se produit l'évolution la plus fréquente de carrière.

Ces familles professionnelles ont évolué en 2014, en spécialisant la précédente famille professionnelle « Exploitation » sur l'« Exploitation Transport » et en ajoutant à la précédente famille professionnelle « Manutention-Magasinage » les exploitants logistiques, pour former une grande famille « Logistique/Manutention/Magasinage », qui rassemble l'ensemble des métiers de la logistique et de l'entrepôt. L'intérêt est double : d'une part, mieux identifier le poids des métiers de la logistique et de l'entrepôt dans la Branche, dans un contexte où ils se développent, et d'autre part, pouvoir disposer de statistiques sur le nombre d'exploitants logistiques en croisant la famille professionnelle « Logistique-Manutention-Magasinage » avec la catégorie socio-professionnelle (CSP).

Par ailleurs, **des sous-familles professionnelles ont été introduites**, pour une meilleure visibilité de ce que recouvrent en particulier les métiers de la famille professionnelle « Conduite ».

Remerciements

Le présent document a été élaboré grâce aux informations recueillies et exploitées par l'AFT qui a également proposé une rédaction pour ce rapport. Les rapports régionaux OPTL sont pour leur part élaborés et diffusés par les délégations régionales de l'AFT, en lien avec les membres des OPTL régionaux et plus particulièrement leur présidence paritaire. L'OPCO Mobilités a financé la conception graphique et l'impression du rapport national OPTL. Son élaboration a fait l'objet d'un suivi attentif par les membres du comité de pilotage OPTL. L'ensemble des structures paritaires de la formation professionnelle des transports routiers et activités auxiliaires y sont associées : CPNE, OPCO Mobilités, fédérations patronales, organisations salariales. Que tous ceux qui ont pris part à ces travaux en soient remerciés.



Les familles professionnelles de la Branche

CODES	DÉNOMINATIONS	DÉFINITIONS
● 1	DIRECTION	<i>Emplois de direction, notamment dans les petites entreprises (au moins un salarié) et de direction générale avec statut de salarié ou assimilé.</i>
● 2	GESTION	<i>Emplois relevant des services généraux de l'entreprise.</i>
● 3	VENTES/ACHATS	<i>Emplois caractérisés par le démarchage, la visite et la négociation auprès des clients et auprès des fournisseurs y compris les postes liés aux fonctions d'accompagnement : marketing, publicité, relations publiques.</i>
● 4	TECHNIQUES D'EXPLOITATION TRANSPORT	
	<ul style="list-style-type: none"> • Transports routiers et messagerie/fret express 	<i>Emplois caractérisés par l'utilisation de techniques ou l'application de réglementations, les unes et les autres propres aux activités du transport.</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • Transports multimodaux 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Déménagements 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Location 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Transport de voyageurs 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Transport sanitaire 	
● 5	LOGISTIQUE/MANUTENTION/MAGASINAGE	<i>Emplois liés aux opérations de logistique, de maintenance, de stockage et de magasinage.</i>
● 6	CONDUITE	<i>Emplois caractérisés par la conduite de véhicules de transport routier, quelles que soient leurs caractéristiques et les distances parcourues.</i>
● 6.1	<ul style="list-style-type: none"> • Transport de personnes 	
● 6.1.1	<ul style="list-style-type: none"> > Transport de voyageurs 	
● 6.1.1.1	<ul style="list-style-type: none"> > 1^{er} groupe 	<i>Emplois caractérisés à la fois par les déplacements d'une durée de plusieurs jours (la relation avec la ou les personnes transportées se situant hors du cadre strict d'un contrat de transport) et l'action auprès de prestataires de services extérieurs.</i>
● 6.1.1.2	<ul style="list-style-type: none"> > 2^e groupe 	<i>Emplois autres que ceux relevant du 1^{er} groupe (services réguliers, services scolaires, lignes régulières, excursions à la journée, etc...).</i>
● 6.1.2	<ul style="list-style-type: none"> > Transport sanitaire 	<i>Emplois de conducteurs ambulanciers.</i>
● 6.2	<ul style="list-style-type: none"> • Transport de marchandises 	
● 6.2.1	<ul style="list-style-type: none"> > 1^{er} groupe 	<i>Emplois pour lesquels la conduite des véhicules est prédominante.</i>
● 6.2.2	<ul style="list-style-type: none"> > 2^e groupe 	<i>Emplois caractérisés par un ensemble de tâches liées à la fois aux marchandises transportées, aux véhicules utilisés et à l'environnement des transports effectués.</i>
● 6.2.3	<ul style="list-style-type: none"> > 3^e groupe 	<i>Emplois de conducteur professionnel avec exigences particulières en termes de complexité des tâches (autonomie, technicité, etc...).</i>
● 7	MAINTENANCE DES VÉHICULES ET DES MATÉRIELS	<i>Emplois caractérisés par l'entretien, le maintien et/ou la remise en ordre de véhicules de transport routier (fonction technique, atelier) et des matériels.</i>
● 8	INTERPROFESSIONNEL	<i>Tous les emplois ne relevant pas des catégories précédentes et, en principe, à caractère interprofessionnel (secrétariat, gardiennage, etc...).</i>

Méthodologie de l'édition 2019

Ajustement au champ de la CCNTR

Quatre codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective des transports routiers et activités auxiliaires du transport (CCNTR).

- **80.10Z – Activités de sécurité privée** : ce code comprend les sous-activités de gardiennage et d'enquêtes et sécurité qui n'appartiennent pas au champ de la Convention collective, que seule la sous-activité de transports de fonds et de valeurs intéresse ;
- **77.12Z – Location et location-bail de camions** : la location et location-bail de véhicules de loisirs, incluse dans ce code d'activité, est hors champ de la Convention collective ;
- **52.29B – Affrètement et organisation des transports** : les activités spécifiques d'auxiliaires de transport maritime, aérien, ainsi que les autres auxiliaires des transports sont également hors champ de la Convention collective ;
- **52.10B – Entreposage et stockage non frigorifique** : appartiennent au champ de la convention collective les établissements dont l'activité d'entreposage non frigorifique est exercée à titre principal, et qui interviennent pour le compte de tiers (les marchandises n'appartiennent jamais à l'entreprise d'entreposage).

Pour ces codes d'activité, l'appréciation du nombre d'établissements et de salariés relevant du champ de la Convention collective s'effectue donc sur la base d'un ajustement apporté aux statistiques publiques d'emploi.

À l'occasion de l'entrée en vigueur de la nouvelle nomenclature d'activité de l'INSEE (NAF rév. 2), l'Observatoire a décidé en 2010 d'actualiser les coefficients d'ajustement des codes NAF 52.10B, 52.29B, 77.12Z par la voie d'une enquête téléphonique destinée à apprécier la part des établissements et des salariés de ces codes NAF qui relèvent de la Convention collective Nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport. Ce sont ces coefficients qui sont depuis lors appliqués aux statistiques publiques pour ramener les chiffres au périmètre conventionnel.

Concernant le 80.10Z, les coefficients d'ajustement sont revus périodiquement à partir de ré-évaluations de l'effectif salarié national des transporteurs de fonds et de valeurs. La dernière mise à jour a été réalisée en 2018 avec le concours des organisations professionnelles membres de l'OPTL. Le nombre d'établissements et de salariés du transport de fonds et valeurs a alors été établi à 158 établissements et 8 221 salariés.

« Calage » des données d'enquête sur les statistiques ACOSS

Les résultats de l'enquête Tableaux de bord menée par les délégations régionales de l'AFT auprès des entreprises étaient jusqu'en 2011 calés sur les statistiques Pôle emploi, champ UNEDIC, qui servaient à redresser les données : les réponses de l'échantillon enquêté, sélectionné selon la méthode des quotas, étaient ainsi extrapolées à l'ensemble de la population étudiée.

Suite au transfert du recouvrement des cotisations d'assurance chômage auprès des URSSAF (Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales), la présentation des effectifs salariés dans les éditions suivantes du rapport OPTL, et le calage des données de l'enquête Tableaux de bord, ont été opérés sur la base des statistiques de l'ACOSS (Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale).

L'ACOSS produit désormais des séries statistiques d'une dizaine d'années qui permettent de présenter des évolutions sur cette période en valeur et sans rupture de série.

Mise à jour des statistiques ACOSS 2009-2017

Les séries ACOSS pour les années 2009 à 2017 précédemment diffusées ont par ailleurs fait l'objet d'actualisations par l'ACOSS, avec des incidences sur les chiffres du champ de la CCNTR : pour les salariés dont les établissements ont changé de code commune ou code NAF, ces informations ont fait l'objet d'une rétopolation par l'ACOSS. Ainsi, les statistiques publiées dans la présente édition ne doivent pas être comparées avec celles des éditions antérieures. Des mises en série ont ici été reconstruites sur la base des statistiques ACOSS mises à jour.



Le poids des conducteurs routiers de la Branche professionnelle dans l'ensemble des effectifs en conduite de l'économie

L'exploitation du recensement de population 2016 de l'INSEE permet d'identifier le nombre de conducteurs, repérés par des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS), par secteur d'activité.

Pour la conduite de véhicules de transport routier de marchandises les PCS à considérer sont :

- 641a Conducteurs routiers et grands routiers (salariés)
- 643a Conducteurs livreurs, coursiers (salariés)
- 644a Conducteurs de véhicule de ramassage des ordures ménagères

Pour la conduite de véhicules de transport routier de voyageurs :

- 641b Conducteurs de véhicule routier de transport en commun (salariés)

Pour la conduite de véhicules de transport sanitaire :

- 526e Ambulanciers (salariés)

Au niveau national, on met en évidence que 52% des emplois de conducteurs de véhicules de transport routier de marchandises sont exercés dans la Branche des transports routiers (au sens de la Convention collective), qui concentre quasiment l'ensemble des conducteurs de transport routier de marchandises pour le compte d'autrui. En fait, la Branche concentre 60% des conducteurs routiers et grands routiers et 32% des conducteurs livreurs, tandis que d'autres conventions collectives s'appliquent aux conducteurs de véhicules de ramassage des ordures ménagères. 50% des conducteurs de véhicules routiers de transport en commun relèvent de la Branche, contre 38% exerçant dans le transport urbain, et près de 12% dans des établissements en compte propre (ces ratios sont stables depuis plusieurs années). La Branche rassemble la majorité des conducteurs de véhicules de transport sanitaire, les autres étant principalement des agents de la fonction publique (hôpitaux, SDIS, SMUR...).



Établissements

Établissements sans salarié au 31 décembre (ou dont l'effectif est inconnu)

	2007	2012	2016	2017
TRM	17 001	18 698	30 448	38 497
TRV	2 048	2 855	4 329	4 518
DEM	779	1 148	1 711	1 860
LOC	1 819	1 371	1 319	1 343
AUX	1 322	2 189	2 864	3 099
PRL	354	1 546	2 011	2 135
TRS	1 330	1 820	2 201	2 215
Total	24 652	29 627	44 882	53 667

Source : INSEE, Démographie des établissements
Données ajustées au champ conventionnel

Les établissements sans salarié de la Branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport augmentent plus rapidement que les établissements avec salariés.

Le nombre d'établissements relevant des secteurs d'activité de la Branche n'employant aucun salarié continue d'augmenter soit une hausse de 19 % en 2018 (contre 15 % en 2017). C'est l'activité du transport routier

de marchandises qui connaît la plus forte augmentation soit une croissance de 26 % (contre 24 % en 2017). Dans le prolongement d'une tendance haussière du nombre de travailleurs indépendants du transport routier de voyageurs, en 2018 leur nombre a augmenté de 4,4 %. Sur la période 2016-2018, on assiste à 2,5 fois plus de créations nettes d'établissements que sur la période 2014-2016.

Établissements avec salariés au 31 décembre

	2007	2012	2016	2017	2018
TRM	22 503	22 421	22 173	22 470	23 169
TRV	3 050	3 222	3 399	3 207	3 042
DEM	1 413	1 386	1 342	1 351	1 328
LOC	1 375	1 224	1 149	1 135	1 125
AUX	4 676	4 475	4 467	4 492	4 443
PRL	1 111	1 222	1 372	1 442	1 508
TRS	4 915	5 219	5 167	5 141	5 099
Total	39 042	39 169	39 069	39 237	39 714

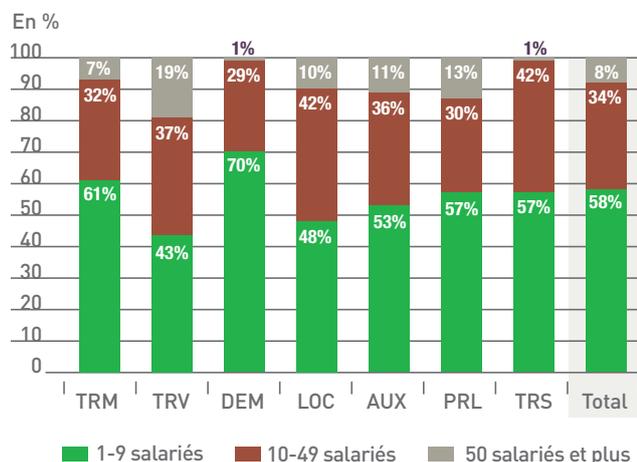
Source : ACOSS
Données ajustées au champ conventionnel

Parallèlement, la progression du nombre d'établissements avec salariés dans la Branche a été plus lente, malgré un regain d'augmentation par rapport à l'année dernière soit 1,2 % (contre 0,4 % en 2017). Dans la continuité des années précédentes, le transport

routier de voyageurs (- 5,1 %), la location (- 0,8 %) et le transport sanitaire (- 0,8 %) ont vu leur nombre d'employeurs se contracter en 2018. Cette réduction touche cette année le déménagement (- 1,7%) et les auxiliaires de transport (- 1,1 %).



Répartition des établissements par secteur et taille



58 % des établissements de la Branche employant du personnel ont moins de 10 salariés. Depuis 2016, on observe un phénomène d'accroissement de la taille d'établissements (la part des établissements de plus de 9 salariés est de, 39 % en 2016, 40 % en 2017 et 42 % en 2018).

Contrairement à l'année dernière, le secteur du déménagement suit la tendance de diminution du nombre d'établissements de moins de 10 salariés.

Source : INSEE, Démographie des établissements
Données ajustées au champ conventionnel

Créations d'établissements en 2018 et évolution en %

	Nombre				Évolution 2017/2018		
	Sans salarié	Avec salariés	NC	Total	Sans salarié	Avec salariés	Total
TRM	33 212	390	6 185	39 787	74 %	9 %	93 %
TRV	183	14	34	231	-46 %	-7 %	-39 %
DEM	118	13	43	174	-10 %	-41 %	-8 %
LOC	62	4	10	75	66 %	-28 %	32 %
AUX	278	24	55	357	-14 %	-31 %	-12 %
PRL	65	9	10	85	17 %	-21 %	-3 %
TRS	96	24	53	173	-19 %	-41 %	-18 %
Total	34 014	477	6 389	40 881	69 %	-2 %	86 %

Source : Ellisphere, ex-COFACE
Données ajustées au champ conventionnel

Nota bene : la colonne « NC », pour « Non Communiqué », indique le nombre d'établissements créés dont on ignore s'ils ont ou non des salariés.

Le volume des créations d'établissements dans les transports routiers et activités auxiliaires du transport a quasiment doublé en un an (+ 86 %). Cette augmentation est due à la forte augmentation sur le secteur du transport routier de marchandises (+ 93 %).

91 % de l'augmentation des créations d'établissements dans le secteur du transport routier de marchandises est dû au seul code naf 5320Z - Autres activités de poste et de courrier. La très grande majorité des créations d'entreprises dans ce secteur se fait sous le régime du micro-entrepreneur : 90 % en 2016, 85 % en 2017 et 78 % en 2018 (source Insee).

Cette évolution s'inscrit dans la croissance du marché des livraisons alimentaires (type Deliveroo, Uber eats, just Eat) et non alimentaires à domicile. Il s'agit surtout de coursiers à vélo ou à scooter.

Comme en 2017, le transport routier de voyageurs connaît une baisse des créations d'établissements (- 39 %). Cette baisse est à nuancer car elle concerne majoritairement les créations d'établissements sans salarié.

Nombre de salariés concernés par des créations d'établissements

	2017	2018
TRM	1 059	1 340
TRV	74	115
DEM	75	56
LOC	36	9
AUX	180	73
PRL	106	114
TRS	199	106
Total	1 729	1 812

Près de 1 812 emplois salariés ont été créés en 2018 par les nouveaux établissements de la Branche, soit 5 % de plus qu'en 2017.

Source : Ellipse, ex-COFACE
Données ajustées au champ conventionnel

Défaillances d'entreprises en 2018 et évolution en %

	Nombre				Évolution 2017/2018		
	Sans salarié	Avec salariés	NC	Total	Sans salarié	Avec salariés	Total
TRM	9 781	1 694	735	12 211	44 %	-1 %	38 %
TRV	324	230	39	593	-25 %	2 %	-17 %
DEM	80	91	16	187	-12 %	14 %	2 %
LOC	40	33	5	78	43 %	-18 %	8 %
AUX	148	141	24	312	-29 %	-2 %	-16 %
PRL	18	25	4	47	-30 %	-6 %	-17 %
TRS	88	189	13	290	-2 %	13 %	5 %
Total	10 480	2 403	836	13 718	36 %	1 %	31 %

Source : Ellipse, ex-COFACE
NC : Non Communiqué
Données ajustées au champ conventionnel

Nota bene : la colonne « NC », pour « Non Communiqué », indique le nombre d'entreprises défaillantes dont on ignore si elles ont ou non des salariés.

Conjointement à l'évolution des créations d'établissements, les défaillances d'entreprises du champ de la convention collective ont augmenté. Près de 90 % des défaillances se concentrent sur le

transport routier de marchandises au sens strict, et huit de ces défaillances sur dix concernent des entreprises sans salarié.



Défaillances d'entreprises par cause



Part des liquidations judiciaires en %

	Sans salarié	Avec salariés	NC	Total
En 2018	2 %	33 %	3 %	7 %
En 2017	3 %	33 %	7 %	10 %

Part des redressements judiciaires en %

	Sans salarié	Avec salariés	NC	Total
En 2018	0 %	16 %	0 %	3 %
En 2017	1 %	15 %	1 %	4 %

Source : Ellisphere, ex-COFACE

NC : Non Communiqué

Données ajustées au champ conventionnel

La diminution de la part des redressements judiciaires et des liquidations judiciaires d'entreprises de la Branche se confirme en 2018 respectivement de 1 et 3 points. Les redressements judiciaires ne représentent que

3 % des défaillances en 2018 (soit 420 redressements judiciaires), et les liquidations judiciaires 7 % des défaillances (soit 1 028 liquidations judiciaires).

Nombre de salariés concernés par les redressements et liquidations judiciaires

Liquidation judiciaire



Redressement judiciaire



	Liquidation judiciaire		Redressement judiciaire	
	2017	2018	2017	2018
TRM	3 533	3 592	2 724	3 335
TRV	292	245	171	159
DEM	136	109	62	98
LOC	66	61	135	25
AUX	294	170	567	254
PRL	48	49	108	176
TRS	185	239	288	527
Total	4 556	4 465	4 055	4 573

Source : COFACE

Données ajustées au champ conventionnel

Malgré une diminution des redressements judiciaires, le nombre de salariés concernés par ce type de défaillance a augmenté de 13 % entre 2017 et 2018 pour atteindre le nombre de 4 573 salariés.

Parallèlement, moins de salariés de la Branche sont concernés par des liquidations judiciaires ; ainsi, le nombre de salariés affectés par des liquidations judiciaires s'est rétréci de 2 % sur la période.

Effectifs

727 146 salariés dans la Branche au 31 décembre 2018

Répartition des salariés par secteur d'activité détaillé au 31.12.2018

NAF REV-2	Total	%
Transport routier de marchandises (TRM)		
● 49.41A	198 404	27 %
● 49.41B	162 413	22 %
● 53.20Z	6 633	1 %
● 80.10Z*	8 339	1 %
Total	375 789	51,8%
Transport routier de voyageurs (TRV)		
● 49.39A	67 009	9 %
● 49.39B	34 907	5 %
Total	101 916	14,0%
Déménagement (DEM)		
● 49.42Z	11 245	1,5 %
Location (LOC)		
● 49.41C	19 664	3 %
● 77.12Z	5 429	1 %
Total	25 093	3,4%
Auxiliaires de transport (AUX)		
● 52.29A	35 919	5 %
● 52.29B	66 826	9 %
Total	102 745	14,1%
Prestataires logistiques (PRL)		
● 52.10B	51 179	7,0 %
Transport sanitaire (TRS)		
● 86.90A	59 180	8,1 %
Ensemble des activités		
Total	727 146	100,0%

Source : ACOSS

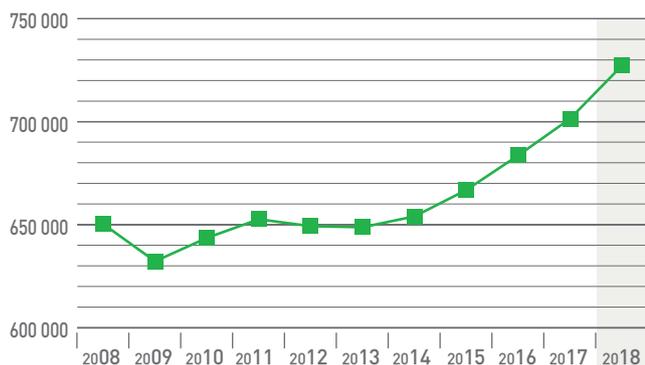
Données ajustées au champ conventionnel

* L'effectif des transporteurs de fonds a été estimé sur la base de l'application d'un coefficient d'ajustement de 5 % aux statistiques des salariés communiquées par l'ACOSS pour le code NAF 80.10Z (nouveau coefficient d'ajustement calculé en 2018).



L'effectif salarié a augmenté de + 3,5 % par rapport à 2017

Évolution des effectifs d'emploi au 31 décembre



Près de 24 600 emplois salariés ont été créés en 2018 dans la Branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport, ce qui porte le nombre de salariés à environ 727 150 au 31 décembre 2018.

L'évolution positive de 2017 (+ 2,8 %) se poursuit en 2018 pour atteindre une augmentation de 3,5 %. La Branche ne cesse de créer de l'emploi en continu depuis 2013, près de 78 800 emplois salariés ont été créés ces 5 dernières années.

Source : ACOSS
Données ajustées au champ conventionnel

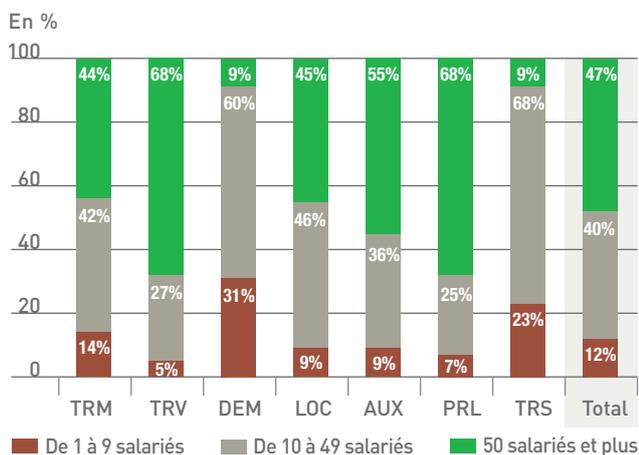
Effectifs et évolution par secteur d'activité au 31 décembre

Activités

	TRM	TRV	DEM	LOC	AUX	PRL	TRS	TOTAL
2018	375 789	101 916	11 245	25 093	102 745	51 179	59 180	727 146
2017	359 293	99 733	11 464	24 237	101 687	47 652	58 507	702 573
Taux d'évolution en 2018	4,6%	2,2%	-1,9%	3,5%	1,0%	7,5%	1,2%	3,5%

Source : ACOSS
Données ajustées au champ conventionnel

Répartition des effectifs par secteur et taille d'établissement



Source : INSEE, Démographie des établissements

La répartition des effectifs par secteur et taille d'établissement n'a quasiment pas évolué par rapport à 2017.

Le transport sanitaire et le déménagement, sont les secteurs où les établissements de la tranche des 50 salariés et plus regroupent la part la moins élevée de salariés, soit seulement 9 % des salariés.

Évolution 2018/2017 par secteur d'activité

Activités

	TRM	TRV	DEM	LOC	AUX	PRL	TRS	TOTAL
Variation des effectifs en 2018	16 495	2 183	-219	856	1 055	3 550	673	24 593
Taux d'évolution en 2018	4,6%	2,2%	-1,9%	3,5%	1,0%	7,5%	1,2%	3,5%
Taux d'évolution en 2017	4,1%	-0,2%	1,6%	3,3%	0,4%	5,0%	2,4%	2,8%

Source : ACOSS

Données ajustées au champ conventionnel

Le rythme de croissance des effectifs (3,5%) s'est accentué en 2018 par rapport à 2017 (2,8%).

Contrairement à 2017, le transport routier de voyageurs a repris une croissance de 2,2% (contre -0,2% en 2017).

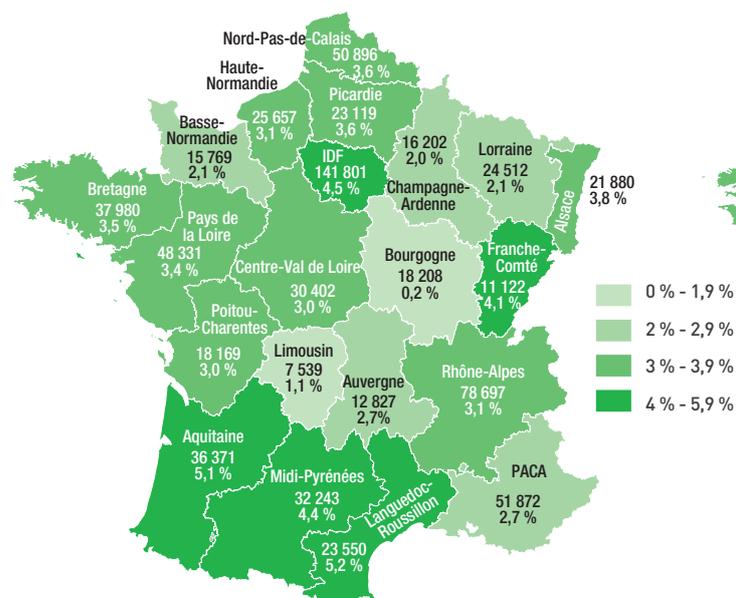
On observe une poursuite de croissance dans le secteur des prestataires logistiques, soit une augmentation de 7,5%. Un léger ralentissement de croissance est à noter

dans le transport sanitaire avec un accroissement de 1,2% en 2018 contre 2,4% en 2017.

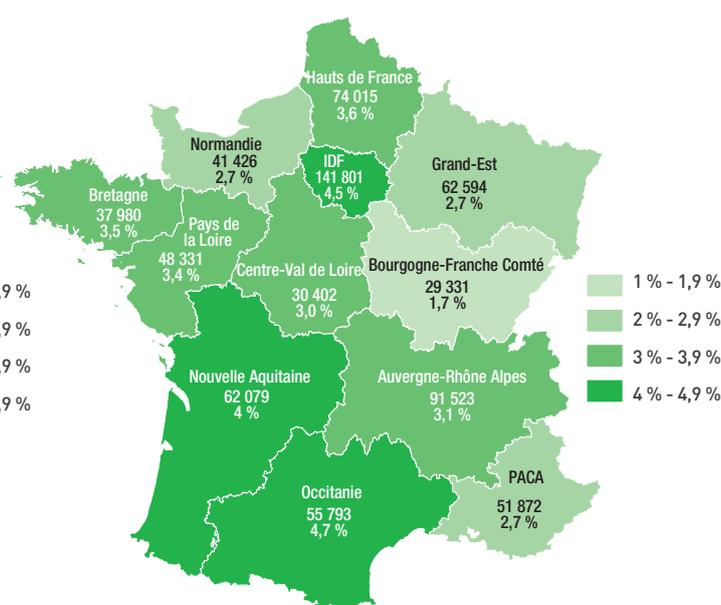
Seul le secteur du déménagement perd des emplois salariés (-1,9%), mais cette évolution est à nuancer car le déménagement a connu une envolée de croissance entre 2015 et 2016 de 3,7%.

Répartition de l'emploi salarié de la Branche par région et évolution en 2018

Anciennes régions



Nouvelles régions depuis le 1^{er} janvier 2016



Source : ACOSS

Données ajustées au champ conventionnel

En 2017, aucune région n'avait enregistré une croissance des effectifs salariés de 4% ou plus. En 2018, trois régions ont connu une croissance des effectifs salariés de 4% au minimum : Occitanie (+4,7%), Île-de-France (+4,5%), Nouvelle-Aquitaine (+4%).

D'autres régions connaissent une croissance non

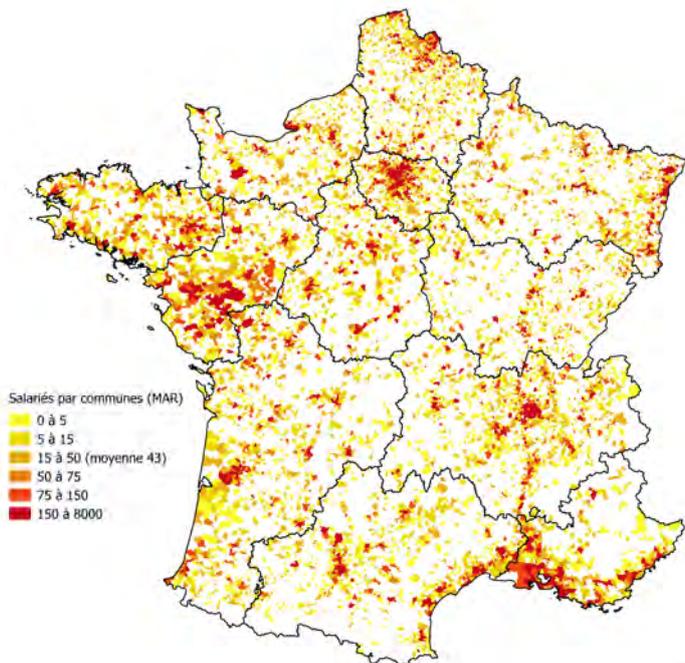
négligeable ; c'est le cas des Hauts-de-France (+3,6%), d'Auvergne-Rhône-Alpes (+3,1%) et de Centre-Val de Loire (+3%).

On remarquera l'augmentation de l'emploi salarié sur les anciens territoires Languedoc-Roussillon (+5,2%) et Franche-Comté (+4,1%).

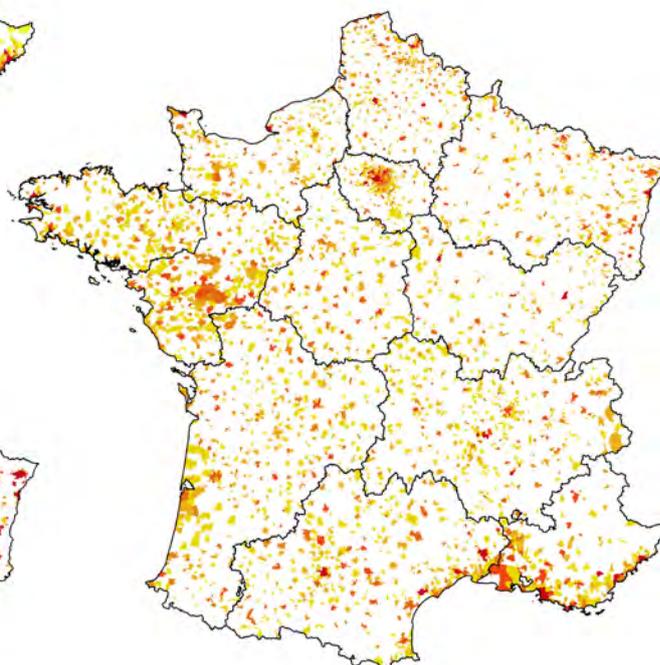


Répartition de l'emploi salarié de la Branche par activité et commune

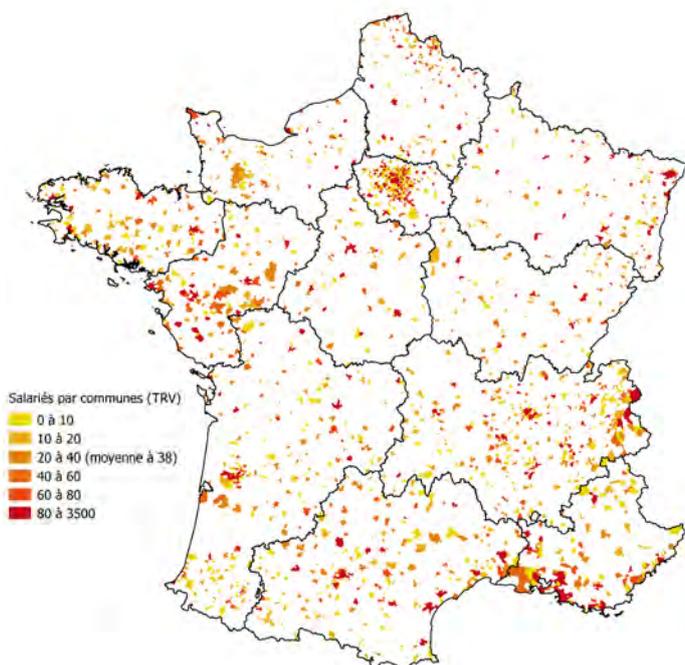
Activités Marchandises



Transport sanitaire (TRS)



Transport routier de voyageurs (TRV)



Source : ACOSS
Données ajustées au champ conventionnel

Augmentation de + 3 % du nombre de conducteurs

Estimation de la répartition des salariés par famille professionnelle au 31.12.2018

	Total	%	Évolution 2018/2017
Direction	18 339	3%	0%
Gestion	33 686	5%	-3%
Ventes / Achats	9 525	1%	13%
Exploitation transport	60 143	8%	5%
Manutention / Magasinage	87 846	12%	9%
Conduite	493 593	68%	3%
Maintenance	15 061	2%	-2%
Interprofessionnel	8 952	1%	4%
Total	727 146	100%	4%

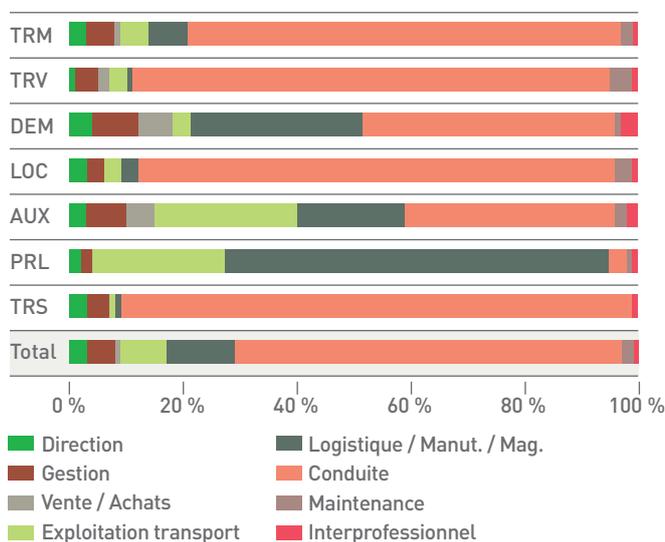
Source : Enquête Tableau de bord AFT

Comme en 2017, les effectifs dans la famille professionnelle Logistique / Manutention / Magasinage continuent de progresser et celle-ci crée 7 128 emplois en 2018.

Près de 15 200 emplois ont été créés dans la famille professionnelle Conduite, la plus forte variation observée en 2018.

Le cumul des créations d'emplois en Logistique / Manutention / Magasinage et en Conduite compte pour plus de 90 % des emplois créés au total.

Répartition des salariés par secteur d'activité et famille professionnelle en 2018



La famille professionnelle Conduite est fortement représentée dans le transport sanitaire avec 89 % de conducteurs, dans le secteur de la location avec 84 % de roulants et dans le transport routier de voyageurs avec 83 % de salariés en conduite.

À titre de comparaison, les conducteurs constituent 77 % des effectifs dans le transport routier de marchandises au sens strict (TRM), qui inclut les transports routiers de fret de proximité ou interurbains, les activités de poste et de courrier par des entreprises opérant en dehors de l'obligation de service universel, et le transport de fonds et valeurs.

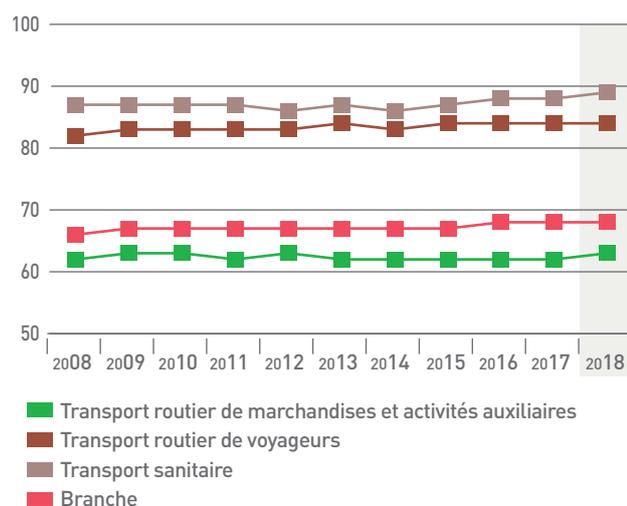
C'est dans le secteur des auxiliaires de transport que l'on retrouve la plus forte proportion d'exploitants transport, soit 25 %.



	TRM	TRV	DEM	LOC	AUX	PRL	TRS
Direction	3%	1%	4%	3%	3%	2%	3%
Gestion	5%	4%	8%	3%	7%	2%	4%
Ventes / Achats	1%	2%	6%	0%	5%	0%	0%
Exploitation transport	5%	3%	3%	3%	25%	23%	1%
Logistique / Manut. / Mag.	7%	1%	30%	3%	19%	67%	1%
Conduite	77%	83%	44%	83%	37%	3%	89%
Maintenance	2%	4%	1%	3%	2%	1%	0%
Interprofessionnel	1%	1%	3%	1%	2%	1%	1%

Source : Enquête Tableau de bord AFT

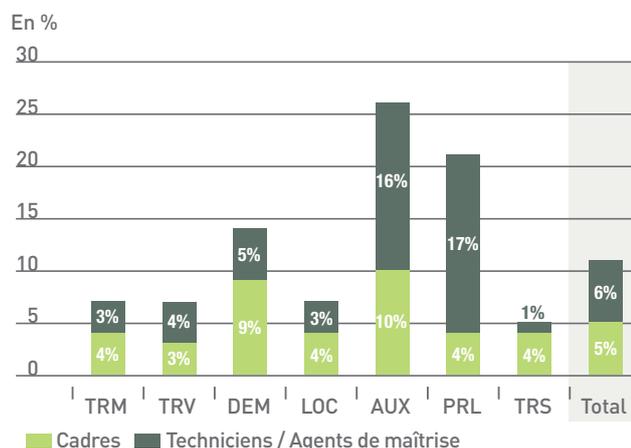
Part du personnel de conduite par secteur d'activité



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Globalement la part du personnel de conduite a légèrement augmenté sur 10 ans. Sur la période 2008-2018, la part des conducteurs a évolué de +2 points tous secteurs confondus. Les secteurs du transport routier de marchandises et activités auxiliaires, transport routier de voyageurs et transport sanitaire oscillent entre une augmentation de 1 à 2 points par rapport à 2008.

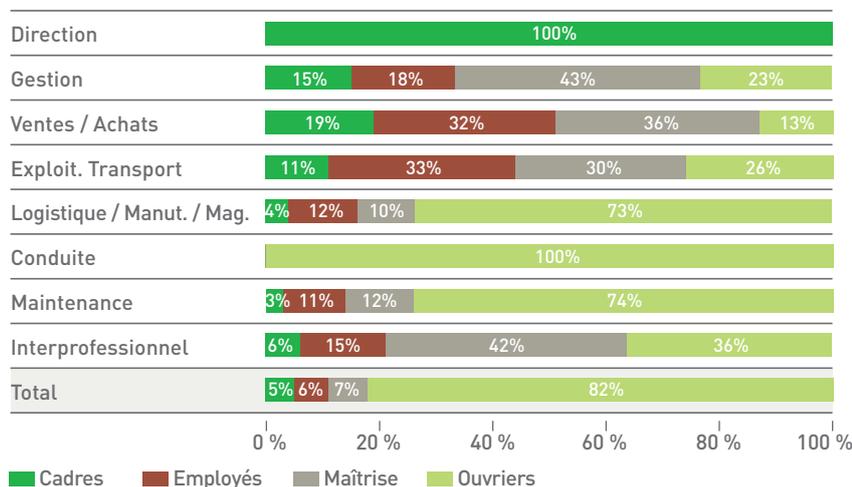
Part du personnel d'encadrement par secteur d'activité en 2018



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Dans la Branche la part des cadres et techniciens/agents de maîtrise reste stable avec respectivement 5 % et 6 %. Selon les secteurs, la représentation des cadres et techniciens/agents de maîtrise est disparate. Dans les secteurs du transport sanitaire, du transport routier de marchandises, du transport routier de voyageurs et de la location, la part des cadres et techniciens/agents de maîtrise oscille entre 5 % et 7 %. Ce qui contraste avec les auxiliaires, secteur qui se compose de plus d'un quart de cadres et techniciens/agents de maîtrise.

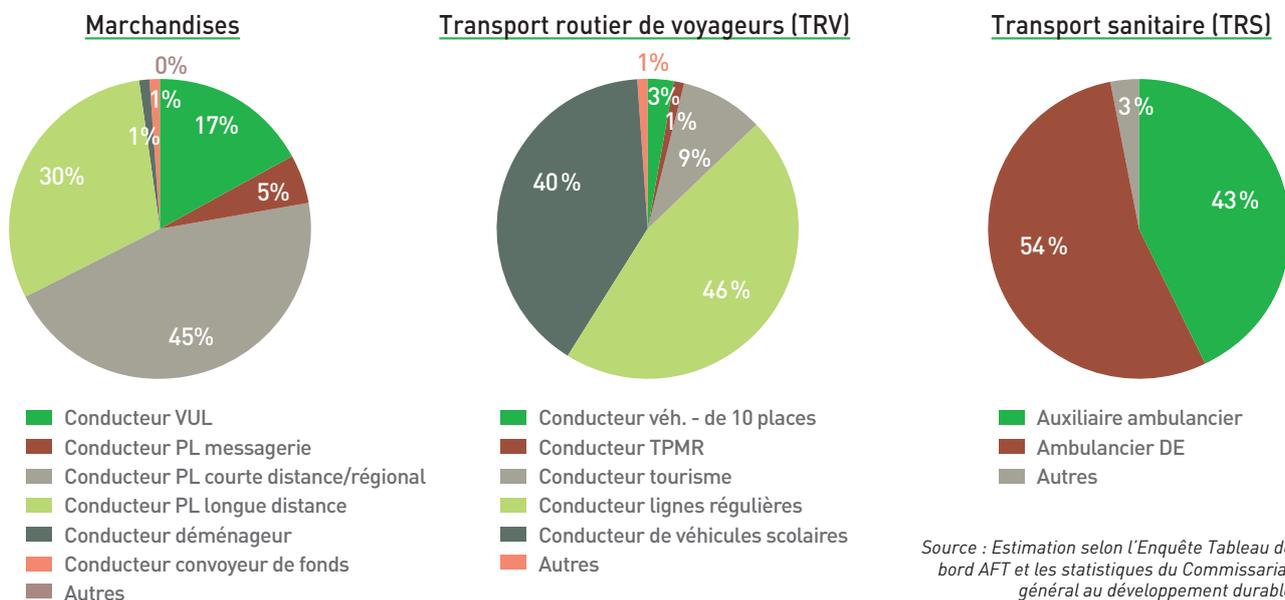
Répartition des salariés par famille professionnelle et catégorie socioprofessionnelle (CSP) en 2018



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Dans la Branche, les ouvriers représentent plus de huit salariés sur dix. Outre les conducteurs routiers, la grande majorité des salariés des familles professionnelles Maintenance (74 %) et Logistique / Manutention / Magasinage (73 %) ont ce statut.

Répartition des effectifs en Conduite par sous-famille et activité



Près de 493 600 conducteurs sont comptabilisés dans la Branche en 2018, dont 17 % exercent dans le secteur du transport routier de voyageurs (soit près de 84 900 salariés) et 11 % dans le transport sanitaire (soit près de 53 000 salariés).

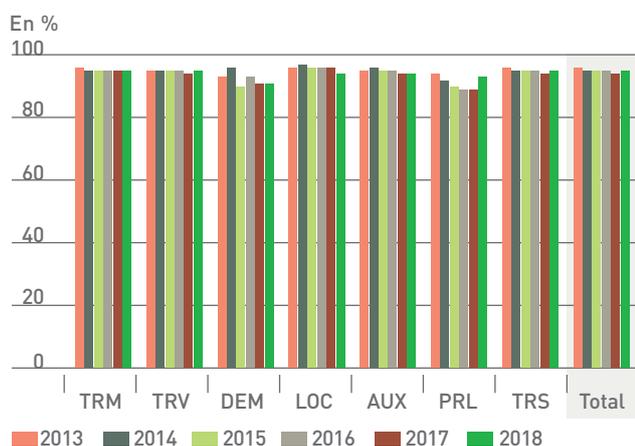
Parmi les 355 800 conducteurs routiers de la Branche qui exercent leur métier dans le transport de marchandises, 80 % conduisent des poids lourds (dont les trois quarts opèrent en courte distance et régional) et 17% conduisent des véhicules utilitaires légers. Cette année, cette estimation a été obtenue en combinant les données d'enquête Tableau de bord AFT avec de récents travaux du Commissariat Général au Développement Durable.

Dans le transport routier de voyageurs, le nombre de conducteurs de véhicules scolaires a augmenté (40 %), sans pour autant dépasser la proportion des conducteurs de lignes régulières (46 %), malgré la diminution de celle-ci.

Parmi les conducteurs du transport sanitaire, la structure de répartition des roulants entre ambulanciers titulaires du diplôme d'État d'ambulancier (DEA) et auxiliaires ambulanciers reste globalement stable, ceux-ci représentant respectivement 54 % et 43 % des conducteurs du secteur.



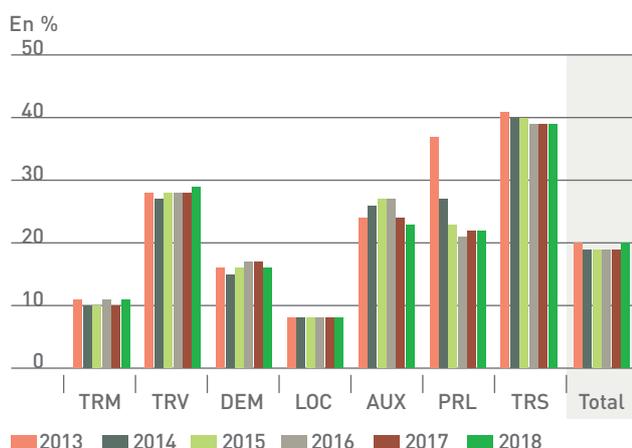
Évolution de la part des salariés en contrat à durée indéterminée (CDI)



Source : Enquête Tableau de bord AFT

En 2018, les effectifs salariés de la Branche ont progressé tout en maintenant une stabilité sur la part des salariés en contrat à durée indéterminée (CDI) soit 95 %.

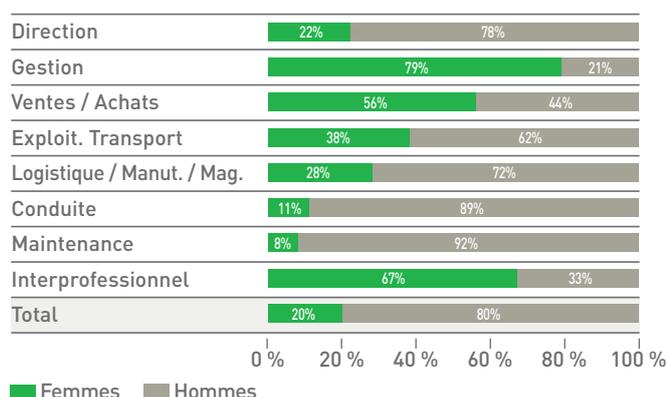
Évolution de la part des femmes dans l'effectif total et par secteur



Source : Enquête Tableau de bord AFT

En 2018, la Branche comptabilise plus de 142 200 femmes, soit un cinquième de l'effectif total. Le nombre de femmes dans les entreprises de la Branche a progressé plus rapidement que celui des hommes. La part des femmes dans le transport sanitaire est stable (39 % des salariés de ce secteur sont des femmes), ce taux de féminisation reste le plus élevé, devant celui du transport routier de voyageurs qui progresse d'un point par rapport à 2017 (28 % de femmes dans ce secteur). Cependant, l'activité Marchandises au sens large (incluant le déménagement, la location, les auxiliaires, les prestataires logistiques) regroupe 63 % des femmes salariées de la Branche.

Répartition des femmes par famille professionnelle

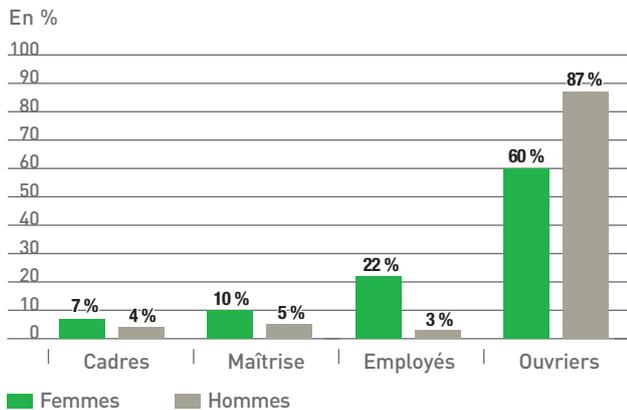


Source : Enquête Tableau de bord AFT

La famille professionnelle Gestion est la plus féminisée, avec 79 % des postes de cette famille occupés par des femmes, suivie de la famille professionnelle interprofessionnelle avec 67 % de femmes salariées, et de la famille professionnelle Ventes/Achats où plus d'un salarié sur deux est une femme.

À l'opposé, seulement 8 % des postes de Maintenance sont occupés par des femmes (1 point de plus qu'en 2017).

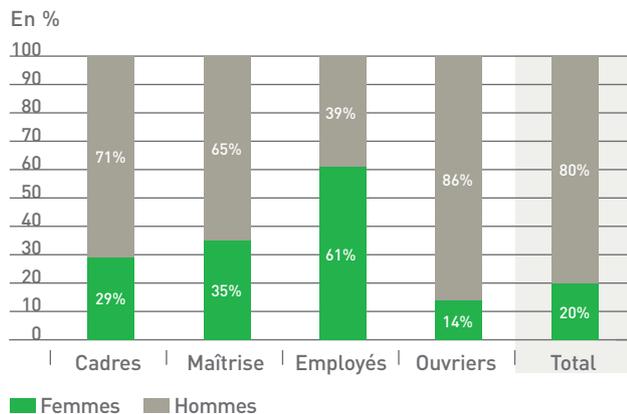
Répartition des salariés par sexe selon la catégorie socioprofessionnelle (CSP)



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Dans la Branche, le statut d'ouvrier est prépondérant chez les hommes avec 87 % d'hommes ayant le statut d'ouvrier, contre 60 % de femmes ayant ce statut. En revanche, celles-ci ont une plus forte probabilité que les hommes d'avoir le statut d'employé (22 % des femmes ont le statut d'employé, contre 3 % des hommes), ainsi que de cadre ou technicien / agent de maîtrise (17 % des femmes ont ce statut, contre 9 % des hommes).

Répartition des salariés par CSP selon leur sexe



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Les femmes ne sont majoritaires que parmi les employés (61 % des employés sont des femmes). Près d'un tiers des cadres ou agents de maîtrise sont des femmes.

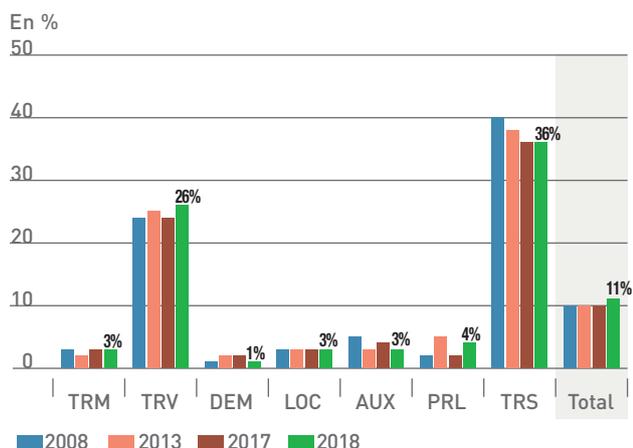




La part des femmes

en conduite augmente pour atteindre **11 %**

Évolution de la part des femmes dans la famille professionnelle Conduite (par secteur)



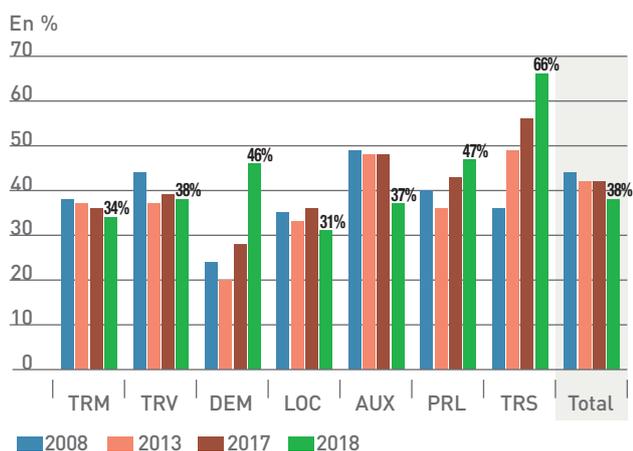
Source : Enquête Tableau de bord AFT

L'emploi de conduite regroupe 37 % des femmes salariées des entreprises de la convention collective, soit près de 52 000 femmes exerçant un emploi de conduite dans la Branche.

En 2018, la part des femmes dans les effectifs de la famille professionnelle Conduite augmente légèrement pour atteindre 11 % contre 10 % en 2017.

Dans le transport routier de voyageurs, les postes de conduite se féminisent un peu plus avec 26 % des postes occupés par des femmes (soit 22 000 salariées). C'est dans le transport sanitaire que la part des femmes est la plus élevée avec 36 % de salariées (soit plus de 19 000 salariées).

Évolution de la part des femmes dans la famille professionnelle Exploitation (par secteur)



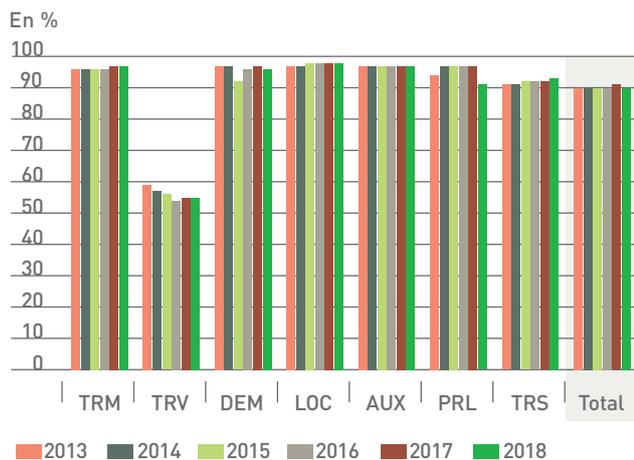
Source : Enquête Tableau de bord AFT

Composée à plus de 38 % de femmes, la famille professionnelle Exploitation transport peut être considérée comme mixte. Les femmes sont même majoritaires dans les services d'exploitation des entreprises de transport sanitaire.



90 % des salariés de la Branche travaillent à temps complet

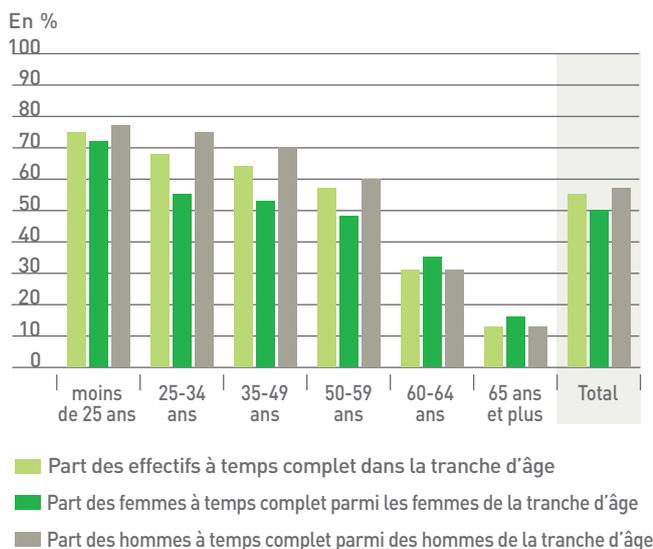
Évolution de la part des effectifs à temps complet par secteur



Neuf salariés sur dix occupent un emploi à temps complet dans la Branche. Dans le transport routier de voyageurs cependant, cette proportion est de 55 % depuis 2017.

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Part des effectifs à temps complet dans le Transport routier de voyageurs par tranche d'âge et selon le sexe



Dans le transport routier de voyageurs la part des effectifs à temps complet diminue graduellement avec l'âge, et ce quel que soit le sexe. Cependant, à partir de l'âge légal de départ en retraite, les hommes sont moins souvent à temps complet que les femmes.

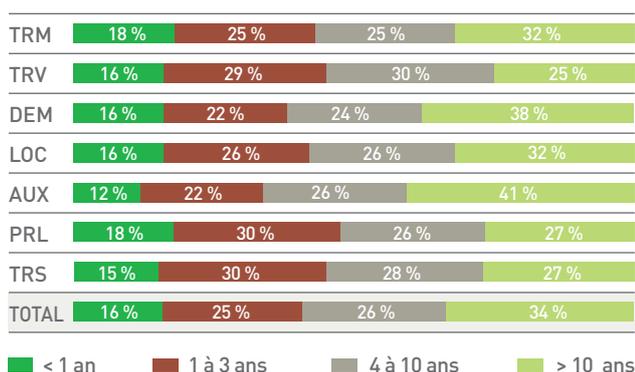
Il s'ensuit que dans le transport routier de voyageurs, tous âges confondus, les femmes sont certes moins fréquemment à temps complet que les hommes (respectivement 50 % et 57 %), néanmoins cette différence est moins accentuée que dans le reste de l'économie française.

Source : Enquête Tableau de bord AFT



L'ancienneté moyenne est de 9 ans au sein du même établissement

Répartition des salariés en fonction de leur ancienneté dans l'établissement en 2018



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Plus de la moitié des salariés de la Branche sont dans le même établissement depuis plus de 4 ans et un peu plus d'un tiers sont dans le même établissement depuis plus de 10 ans. Dans le secteur des auxiliaires de transport, deux salariés sur cinq ont une ancienneté supérieure à 10 ans dans le même établissement.

Évolution de l'ancienneté moyenne dans l'établissement par secteur (en année)

	Marchandise (hors dem)	DEM	TRV	TRS	TOTAL
2008	7,9	8,5	8,1	6,1	7,8
2013	9,0	9,8	7,9	7,3	8,7
2017	9,2	10,1	7,6	7,5	8,9
2018	9,3	10,0	7,7	7,6	9,0
Moyenne 2008-2018	8,8	9,4	7,9	7,0	8,6

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Tous secteurs confondus, l'ancienneté moyenne augmente depuis 10 ans. Dans la Branche, un salarié passe désormais en moyenne 9 ans dans le même

établissement. Dans le secteur du Déménagement, l'ancienneté moyenne est la plus élevée, soit 10 ans.

Ancienneté moyenne dans l'établissement par famille professionnelle (en année)

	Direction	Gestion	Vente / Achats	Exploit.	Manut. Mag.	Conduite	Mainten.	Interprof	TOTAL
Femmes	17,6	11,7	9,6	9,2	10,8	7,0	9,1	11,7	10,0
Hommes	19,5	10,6	8,4	10,9	9,4	7,8	10,2	10,7	8,7
Total	19,1	11,5	9,1	10,3	9,6	7,7	10,2	11,4	9,0

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Les salariés de la famille professionnelle conduite sont ceux qui restent le moins longtemps dans le même établissement (moins de 8 ans en moyenne).

Évolution des obligations d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) dans la Branche

	2016	2017	2018
Nombre d'établissements assujettis	5 007	4 995	5 033
Nombre de travailleurs handicapés employés en ETP	12 874	12 868	13 123
Nombre de travailleurs handicapés employés en personnes physiques	17 278	17 601	18 184
Taux d'emploi direct (en ETP, en %)	3,22	3,27	3,23
Taux global de l'OETH (en %)	3,51	3,57	3,54

Source : AGEFIPH et OPCA TS

La loi fixe à tout établissement privé ou public d'au moins 20 salariés une obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH), dans une proportion de 6 % de son effectif salarié total. En 2018, plus de 5 000 établissements relevant de la convention collective des transports routiers et activités auxiliaires du transport sont assujettis à cette obligation.

Les employeurs peuvent s'acquitter de cette obligation légale d'emploi selon plusieurs modalités.

Ils peuvent employer directement des travailleurs handicapés. Le taux d'emploi direct de travailleurs handicapés dans la Branche, calculé comme la proportion de travailleurs handicapés dans l'effectif salarié des établissements de la Branche assujettis à cette obligation, est de 3,23 % en 2018, stable par rapport à 2017 (3,27 %).

Parallèlement, le nombre de travailleurs handicapés employés dans les établissements de la Branche soumis à cette obligation a progressé en 2018 de 583 en nombre de personnes physiques (il reste relativement stable mesuré en équivalent temps plein).

Les entreprises peuvent aussi employer indirectement du personnel handicapé par l'accueil de stagiaires ou par le biais de contrats de sous-traitance, de fournitures ou de prestations de services avec des entreprises adaptées ou des établissements d'aide par le travail. Le taux d'emploi global de l'OETH, calculé comme le ratio de l'emploi direct et indirect de travailleurs handicapés dans les effectifs salariés des établissements assujettis, s'établit pour la Branche, en 2018, à 3,5 %.

Obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) par activité en 2018

	Marchandises	TRV	TRS	Total ensemble de l'économie 2017
Nombre d'établissements assujettis	4 052	616	365	103 700
Nombre de travailleurs handicapés employés en ETP	10 019	2 708	396	359 900
Nombre de travailleurs handicapés employés en personnes physiques	13 131	4 540	513	489 100
Taux d'emploi direct (en ETP, en %)	2,98	5,22	2,71	3,50
Taux global de l'OETH (en %)	3,17	6,33	2,95	3,90

Source : AGEFIPH et OPCA TS

Les établissements du transport routier de voyageurs assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés présentent le taux d'emploi de travailleurs handicapés le plus élevé dans la Branche, avec un taux d'emploi direct

de 5,2% et un taux global de l'OETH tenant compte de l'emploi indirect de 6,3 %.

Cependant, 80,5 % des établissements de la Branche assujettis à l'obligation ont une activité Marchandises.



Démographie

Comparaison de la structure par âge de la Branche à 10 ans d'intervalle



La superposition à 10 ans d'intervalle des pyramides des âges des salariés de la Branche met en évidence un glissement des effectifs vers les tranches d'âge supérieures.

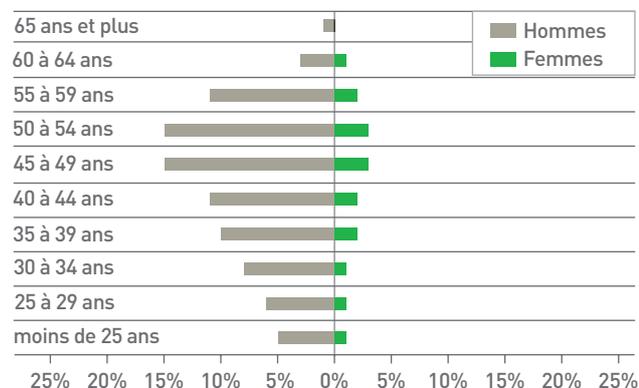
En 2018, les moins de 40 ans représentaient un tiers des effectifs, alors que 10 ans auparavant ils représentaient un quart des effectifs.

Un salarié sur deux a plus de 45 ans en 2018, alors qu'en 2008 un tiers des salariés se trouvaient dans cette tranche d'âge.

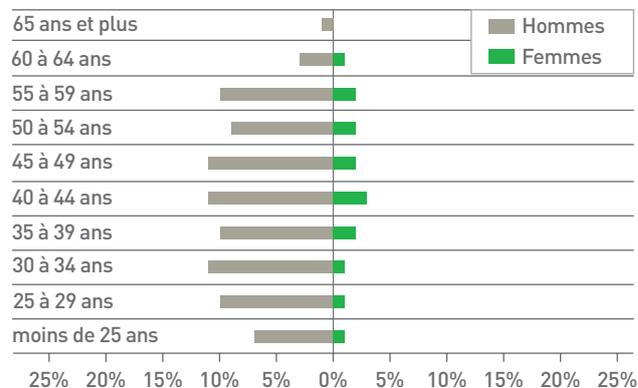
Source : Enquête Tableau de bord AFT

Pyramides des âges en 2018 (ensemble des familles professionnelles)

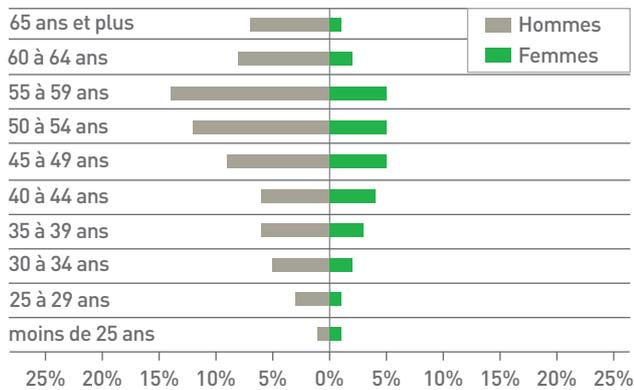
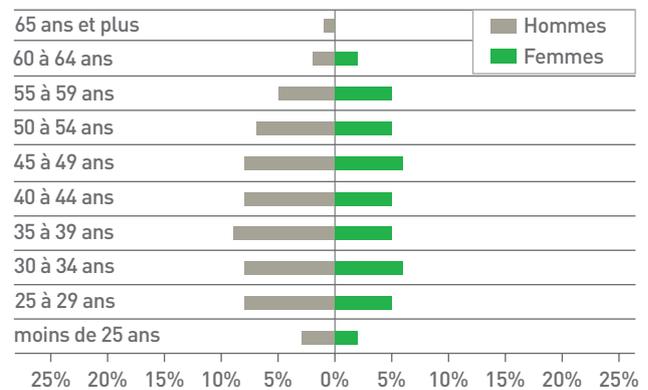
Marchandises (hors déménagement)



Déménagement



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Transport routier de voyageurs**Transport sanitaire**

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Dans l'activité Marchandises entendue au sens large, mais hors déménagement, on compte en 2018 à peu près autant de salariés de moins de 45 ans (47 %) que de salariés de plus de 45 ans (53 %). Dans le déménagement et le transport sanitaire, les moins

de 45 ans sont les plus nombreux (58 % pour les deux secteurs), tandis que dans le transport routier de voyageurs au contraire on ne recense que 32 % de salariés de moins de 45 ans.

Estimation des effectifs en conduite par tranche d'âge

	- de 20 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	50-57 ans	58-62 ans	63-67 ans	67 ans et plus	TOTAL
Transport routier de marchandises et activités auxiliaires	2 182	14 807	26 177	35 303	40 489	46 044	59 256	66 119	49 302	12 186	3 904	355 767
Transport routier de voyageurs	16	852	3 200	5 705	6 779	8 171	12 047	15 001	16 636	9 461	7 021	84 890
Transport sanitaire	NS	2 483	7 230	7 519	7 752	7 007	7 186	6 037	4 774	2 030	856	52 936
Branche	2 258	18 142	36 607	48 528	55 020	61 222	78 489	87 157	70 711	23 677	11 781	493 593

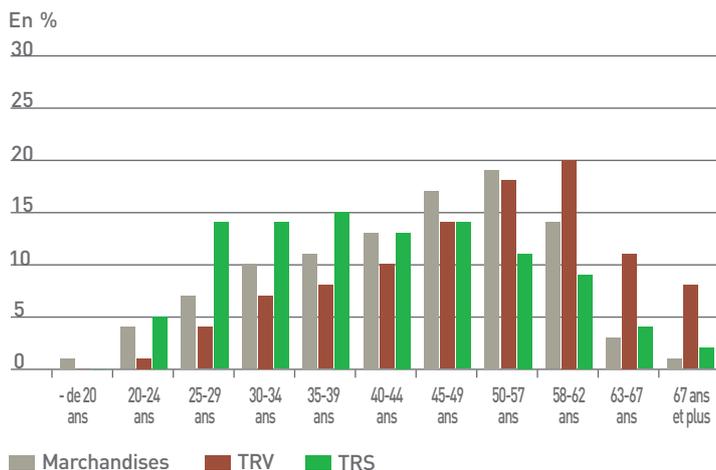
Source : Enquête Tableau de bord AFT

NS : Non significatif



En moyenne les salariés sont âgés de **44,4 ans**

Structure par âge dans la conduite en 2018

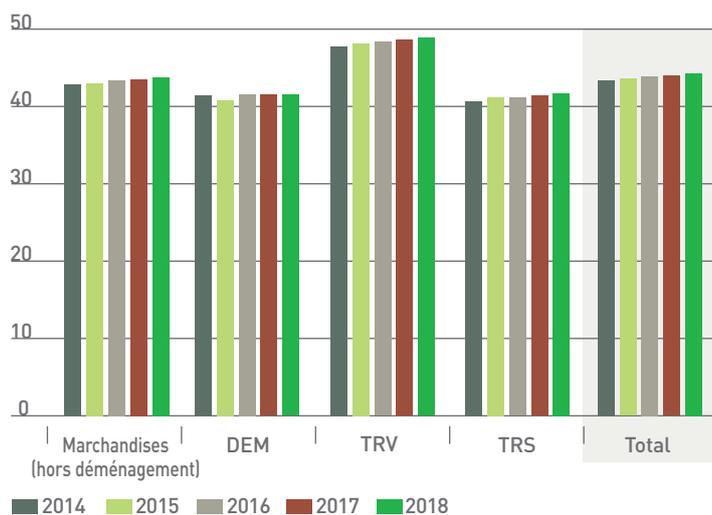


Source : Enquête Tableau de bord AFT

Les pyramides des âges des salariés de la Branche reflètent fortement la structure des âges des salariés de la conduite routière.

En l'occurrence, un tiers des conducteurs du transport sanitaire ont moins de 35 ans, contre un conducteur du transport routier de voyageurs sur huit, et plus d'un conducteur de véhicules de transport routier de marchandises sur cinq.

Âge moyen par secteur (ensemble des familles professionnelles)



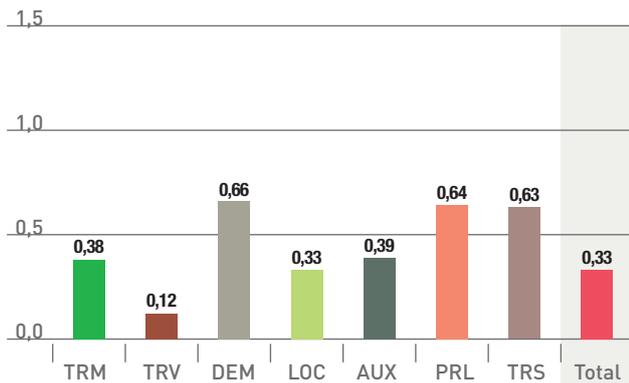
Source : Enquête Tableau de bord AFT

En 2018, l'âge moyen des salariés de la Branche augmente légèrement pour atteindre 44,4 ans.

À noter que dans le TRV toutefois, il se rapproche un peu plus de 50 ans chaque année.

Indicateurs démographiques

Taux de relève

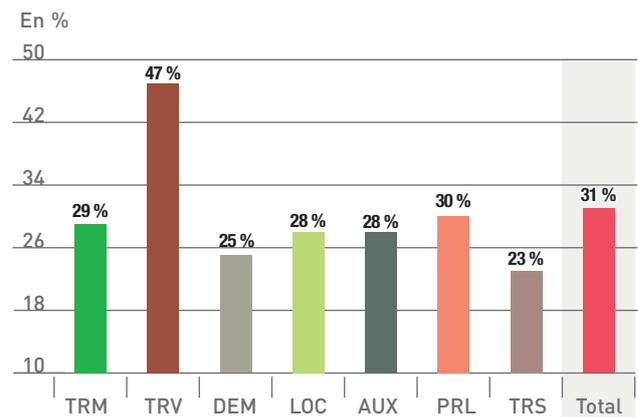


Source : Enquête Tableau de bord AFT

Le taux de relève exprime le nombre de salariés de moins de 30 ans pour un salarié de plus de 50 ans. Il se calcule comme le nombre de salariés de moins de 30 ans sur le nombre de salariés de plus de 50 ans.

Les plus de 50 ans sont plus nombreux que les moins de 30 ans dans tous les secteurs d'activité de la Branche (3 fois plus en moyenne sur l'ensemble de la Branche), avec néanmoins de fortes disparités sectorielles : de 1,4 fois plus nombreux dans le transport sanitaire à 8,3 fois plus nombreux dans le transport routier de voyageurs.

Taux de renouvellement



Le taux de renouvellement se calcule comme le ratio du nombre de salariés de plus de 50 ans sur le nombre total de salariés (x 100). Il reflète habituellement les départs en retraite théoriques potentiels dans les dix années à venir, et depuis la réforme des retraites, dans les douze prochaines années au moins.

La proportion de salariés de la Branche de plus de 50 ans est restée stable en 2018 (31%). Dans le transport routier de voyageurs, 47 % des salariés appartiennent à cette tranche d'âge, contre 23 % dans le transport sanitaire.





Santé au travail

Taux d'inaptitude en 2018 par famille professionnelle et activité



Source : Enquête Tableau de bord AFT



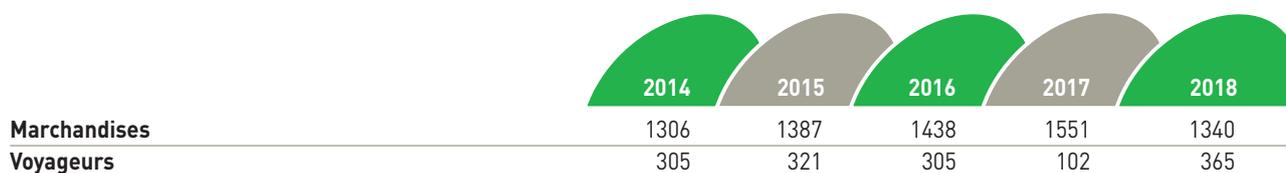
Source : Enquête Tableau de bord AFT

La part des salariés de la Branche qui ont fait l'objet en 2018 d'une déclaration d'inaptitude par la médecine du travail est inférieure à 1 %. Cette part a diminué par rapport à 2017, mais de légères disparités sont à noter selon les familles professionnelles : de 0,4 % dans la famille Exploitation à 1% dans la famille Conduite, qui est celle qui recense le plus de déclarations d'inaptitude.

Comme en 2016 et 2017, les inaptitudes restent relativement moins fréquentes dans l'activité Marchandises (0,8 % de salariés déclarés inaptes) que dans les autres secteurs d'activité.

Un quart des salariés déclarés inaptes auraient été reclassés dans leur établissement.

Nombre de bénéficiaires du dispositif IPRIAC au 31 décembre



Source : IPRIAC

Les partenaires sociaux de la Profession du transport, par l'accord du 24 septembre 1980, complété par avenants, ont prévu une garantie spécifique pour les conducteurs perdant, pour raisons médicales, l'emploi de conduite de véhicules nécessitant la possession des permis C, EC, D, ED ou d'un certificat spécial de conduite (transports en commun de voyageurs). La mise en œuvre de ce régime repose sur l'institution de prévoyance IPRIAC (Institution de Prévoyance d'Inaptitude A la Conduite).

Au 31 décembre 2018, 1 340 conducteurs de l'activité Marchandises et 365 conducteurs du transport routier de voyageurs bénéficient du dispositif IPRIAC (trois fois plus qu'en 2017).

L'avenant n°7 du 20 avril 2016 (applicable depuis le 1^{er} janvier 2017) a supprimé :

- les critères d'âge et d'ancienneté minimale pour être admis en tant que bénéficiaire
- la référence au temps de travail (une durée minimale au moins égale à 800 heures par an ou 400 heures par an pour les conducteurs de transport scolaire était requise).

Risques professionnels par secteur d'activité en 2017

Code NAF	Accidents du travail	Taux d'évolution 2017/2016	Accidents de trajet	Taux d'évolution 2017/2016	Maladies professionnelles	Taux d'évolution 2017/2016
TRM						
4941A	13 596	7%	565	19%	353	5%
4941B	11 697	6%	479	4%	256	-3%
5320Z	294	4%	52	117%	4	33%
8010Z	27	2%	4	9%	2	68%
TRV						
4939A	2 089	-3%	301	3%	62	2%
4939B	1 019	9%	104	-14%	22	-12%
DEM						
4942Z	1 327	2%	58	32%	29	-17%
LOC						
4941C	1 727	10%	69	15%	41	58%
7712Z	258	12%	13	-12%	8	125%
AUX						
5229A	2 869	-6%	223	14%	8	11%
5229B	2 296	2%	287	-8%	85	-9%
PRL						
5210B	2 678	2%	221	11%	144	24%
TRS						
8690A	3 594	6%	274	12%	78	26%
Total	43 472	5%	2 649	8%	1 092	8%

Source : CNAMTS

Données ajustées au champ conventionnel

En 2017, la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) enregistre une augmentation de 5 % des accidents du travail mis en premier règlement dans la Branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport, soit une augmentation plus forte que celle des effectifs salariés de la Branche sur la période (+ 2,8 %).

Comme en 2016, les accidents du travail représentent la grande majorité des risques professionnels, soit 92 %, suivis par les accidents de trajet d'une part, qui connaissent une augmentation de 8 % (contre 4 % en 2017), et les maladies professionnelles d'autre part, dont le nombre progresse de 8 % alors qu'en 2016 il diminuait de 4 %. Les statistiques pour l'année 2018 ne sont pas encore disponibles.



Fréquence et gravité des accidents du travail

Code NAF	Indice de fréquence	Taux de fréquence	Indice de gravité	Taux de gravité
TRM				
4941A	76,2	38,1	34	3,1
4941B	79,8	42,2	32,5	3,3
5320Z	58,9	36,7	17,6	2,9
8010Z	55,8	33,8	27	2,9
TRV				
4939A	39,6	23,9	21	2,7
4939B	35,9	22,2	22,1	2,2
DEM				
4942Z	115,2	68,3	30,5	4,8
LOC				
4941C	101,1	51,7	38,4	4,4
7712Z	64,9	37,8	19,7	2,8
AUX				
5229A	84,4	35,7	19,4	2,3
5229B	39,4	20,9	11,3	1,6
PRL				
5210B	73,5	42	15,6	2,8
TRS				
8690A	62,2	33,9	18,6	2,9

Source : CNAMTS

- Indice de fréquence (IF) = (nb des accidents en premier règlement/effectif salarié) x 1 000
- Taux de fréquence (TF) = (nb des accidents en premier règlement/heures travaillées) x 1 000 000
- Indice de gravité (IG) = (somme des taux d'incapacité permanente/heures travaillées) x 1 000 000
- Taux de gravité (TG) = (nb des journées perdues par incapacité temporaire/heures travaillées) x 1 000

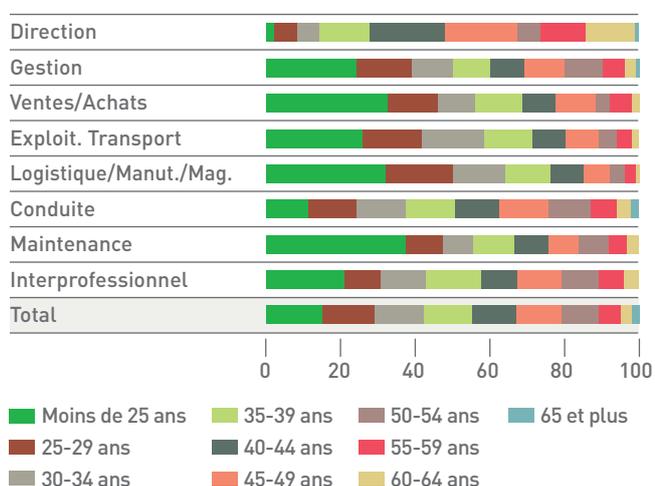
Dans le transport sanitaire la fréquence des accidents du travail a augmenté en 2018 avec un indice de fréquence qui se situe à 62,2 contre 60,5 en 2017. Cependant, l'indice de gravité de ces accidents du travail diminue, avec un indice qui passe de 21,6 à 18,6.



74 % des embauches sont en CDI

Mouvements de main-d'œuvre

Embauches par âge et famille professionnelle

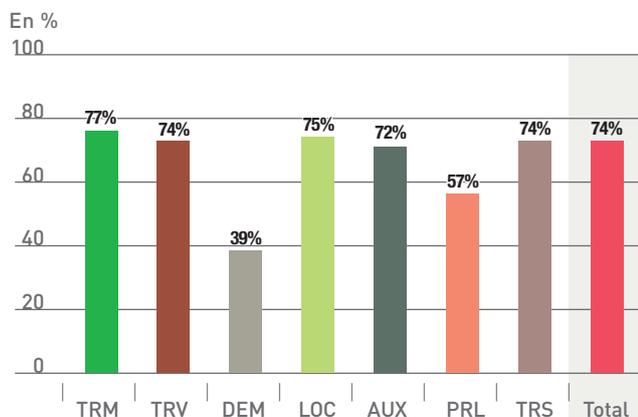


Les 50 ans et plus représentent 21 % des recrues de la Branche en 2018, soit 1 point de plus qu'en 2017, et 29 % des recrues ont moins de 30 ans en 2018, soit 1 point de moins qu'en 2017.

Nota bene : Les recrutements sont ici assimilés à l'ensemble des salariés entrés dans les établissements de la Branche au cours de l'année.

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Part des embauches en CDI par secteur d'activité



Source : Enquête Tableau de bord AFT

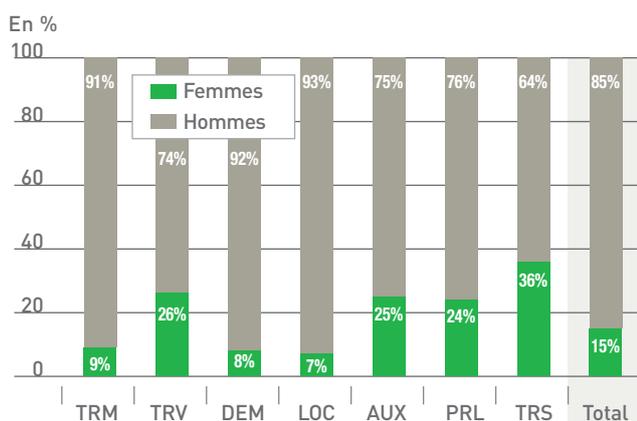
Dans la Branche, 74 % des embauches se font en contrat à durée indéterminée. Cette tendance se reflète dans la plupart des secteurs (entre 72 % et 75 %) hormis dans le secteur du déménagement d'une part, où un tiers des embauches se font en CDI, et chez les prestataires logistiques d'autre part, où la moitié des embauches se font en CDI.

Certaines embauches en CDI s'inscrivent dans le prolongement d'un contrat à durée déterminée (CDD) chez le même employeur.



17 % des embauches sont des créations d'emploi

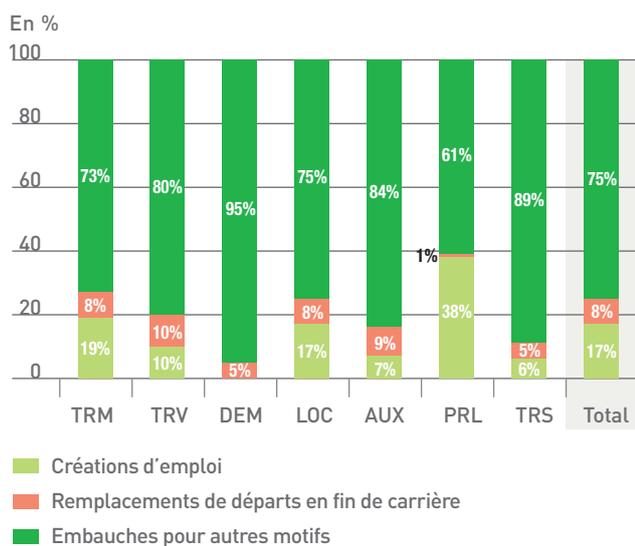
Embauches par sexe et activité en 2018



Source : Enquête Tableau de bord AFT

La féminisation dans les embauches reste stable. Comme en 2017, la proportion de femmes est de 15 % tous secteurs confondus. Dans le transport sanitaire cependant, plus d'un tiers des postes ouverts sont pourvus par des femmes. Dans le secteur de la location, bien que leur nombre augmente légèrement, les femmes restent sous-représentées (7 %).

Répartition des types d'embauche en 2018



Source : Enquête Tableau de bord AFT

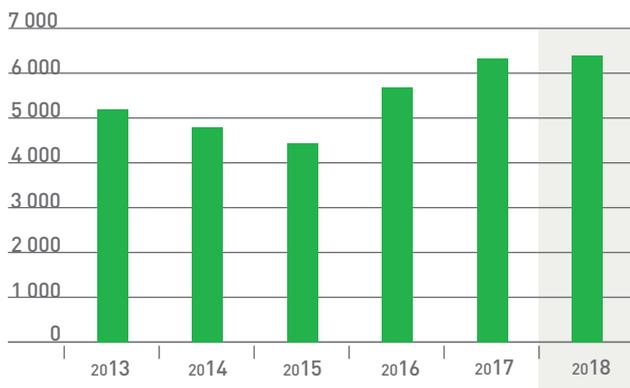
Au niveau de la Branche, les embauches destinées à accroître les capacités de production par des créations d'emploi se révèlent en 2018 plus nombreuses que les embauches motivées par le remplacement de départs en fin de carrière (départs à la retraite et congés de fin d'activité).

Ainsi, dans le transport routier de marchandises, près d'un recrutement sur cinq vise à augmenter la voilure, contre moins d'un sur dix destiné à remplacer des départs en fin de carrière.

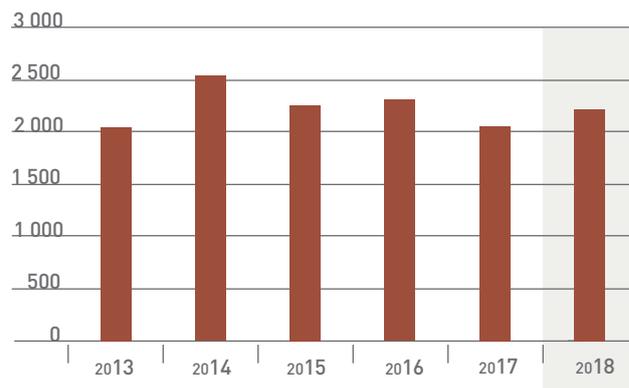
Cependant la grande majorité des recrutements sont essentiellement justifiés par le remplacement des départs pour d'autres motifs que la fin de carrière : près de quatre recrutements sur cinq sont dus aux remplacements de démissions, fins de CDD, ruptures conventionnelles, ou encore licenciements autres qu'économiques.

Évolution des départs en fin de carrière par secteur

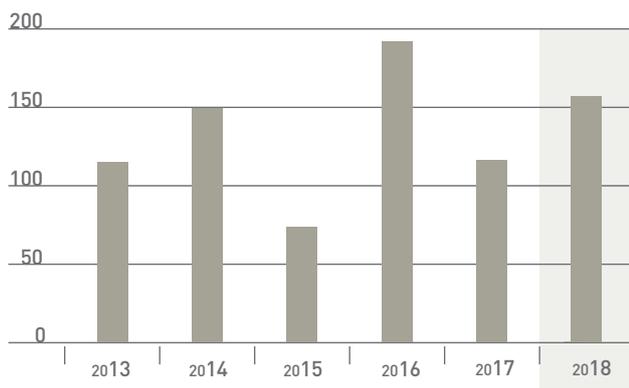
TRM



TRV



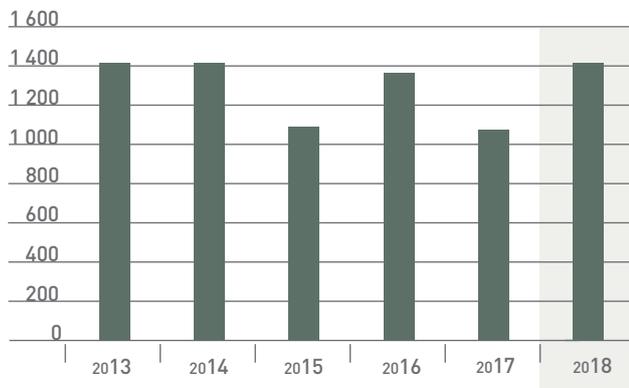
DEM



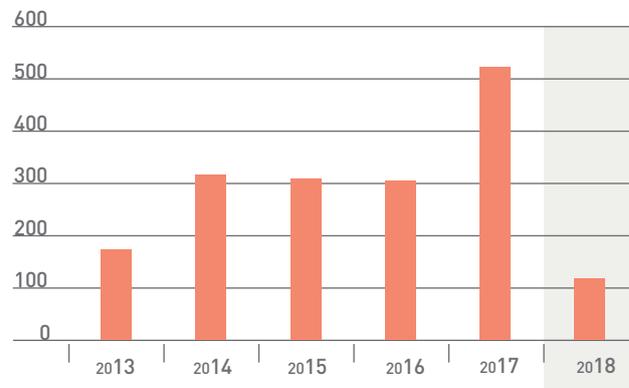
LOC



AUX



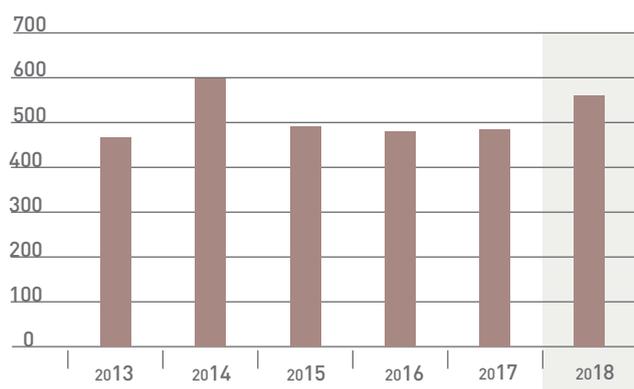
PRL





Évolution des départs en fin de carrière par secteur (suite)

TRS



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Les départs en fin de carrière sont constitués de la somme des départs en retraite et des congés de fin d'activité. En 2018, les départs en fin de carrière se sont faits plus nombreux dans la plupart des secteurs d'activité de la Branche. Plus de 11 000 salariés ont quitté leur établissement pour ce motif (soit 9 % des départs).

Évolution des départs en Congé de Fin d'Activité (CFA)

Nombre de dossiers CFA transférés en paiement dans le TRM (dont le transport de fonds) et le DEM

2002	1 811
2003	1 947
2004	1 857
2005	1 897
2006	1 771
2007	1 910
2008	1 582
2009	1 745
2010	1 705
2011	1 568
2012	962
2013	1 772
2014	633
2015	1 184
2016	2 104
2017	2 307
2018	2 051

Source : FONGECFA-Transport

Le Congé de Fin d'Activité (CFA) permet à des conducteurs de transport routier de marchandises ou de voyageurs, conducteurs du secteur du déménagement, et convoyeurs de fonds, employés dans les entreprises du champ de la convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport, de cesser leur activité professionnelle jusqu'à cinq ans avant l'ouverture de leur droit à la

Nombre de dossiers CFA transférés en paiement dans le TRV (Conducteurs de véhicules de + 9 places)

2002	194
2003	200
2004	203
2005	185
2006	188
2007	169
2008	157
2009	197
2010	209
2011	172
2012	142
2013	225
2014	131
2015	148
2016	224
2017	203
2018	187

Source : AGECEFA-Voyageurs

retraite. Le CFA a été mis en place pour le transport de marchandises et le secteur du déménagement par les accords de branche du 28 mars et 11 avril 1997. Il a été étendu aux convoyeurs de fonds par les accords du 23 juin 1997 et du 24 mars 1998. Le CFA a été mis en place par l'accord du 2 avril 1998 pour le transport routier de voyageurs.

Nombre total de bénéficiaires du CFA au 31/12/2018

TRM : 7 484

dont 196 en transport de fonds

TRV : 872

Source : FONGECFA-Transport et AGECEFA-Voyageurs

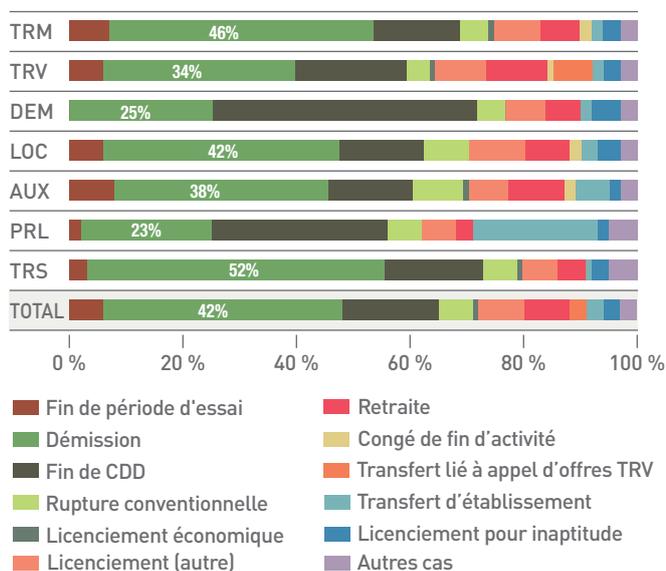
Le Congé de Fin d'Activité (CFA) est un dispositif de cessation d'activité qui permet le départ anticipé, avant l'âge légal de départ en retraite, des conducteurs routiers, sous certaines conditions d'âge et d'ancienneté, en contrepartie d'embauches en remplacement.

Le recul progressif de l'âge de la retraite a exigé une adaptation du dispositif. Les accords entre partenaires sociaux du 30 mai 2011 puis du 14 mars 2014 ont ainsi visé à préserver l'équilibre du CFA en adaptant certains critères d'accès.

Le nombre de dossiers CFA transférés en paiement a diminué pour le transport routier de marchandises (- 11%) après une augmentation de 10 % en 2017. Dans le transport routier de voyageurs le nombre de dossiers CFA transférés en paiement poursuit sa diminution (- 9%).

Parallèlement, pour le transport routier de marchandises, le volume total de bénéficiaires du CFA à fin 2018 est légèrement inférieur à ce qu'il était un an plus tôt (- 0,1 %). Dans le transport routier de voyageurs, la rétractation est un peu plus marquée avec - 4,3 %. Toute cessation d'activité d'un salarié dans les conditions prévues par l'accord relatif au CFA doit donner lieu, dans l'entreprise qui employait le bénéficiaire du CFA, à l'embauche d'un salarié cotisant au dispositif CFA, dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée à temps plein. Cette embauche doit intervenir au plus tard dans les 3 mois suivant la date de départ effectif de l'entreprise du bénéficiaire du CFA et peut intervenir, au plus tôt, dans un délai de 3 mois avant la date de départ effectif de ladite entreprise.

Répartition des flux de départs de l'établissement par motif et secteur en 2018 (ensemble des familles professionnelles)



Les démissions sont la première cause de départ des établissements de la Branche (près de deux départs sur cinq sont consécutifs à des démissions), sauf dans le déménagement et chez les prestataires logistiques, pour lesquels les fins de CDD sont plus fréquentes. La part des licenciements économiques dans les départs est de 1 %, et la proportion des ruptures conventionnelles s'établit à 6 %.

Source : Enquête Tableau de bord AFT



30 % des établissements ont recours à l'intérim

Intérim

Établissements déclarant avoir recours à l'intérim

TRM	6 492	28%
TRV	851	28%
DEM	665	50%
LOC	665	59%
AUX	1 630	37%
PRL	1 087	72%
TRS	706	14%
Total	12 096	30%

Interrogés en 2019, près d'un tiers des établissements déclarent avoir recours à du personnel intérimaire.

Les prestataires logistiques sont de loin ceux qui font le plus souvent appel aux services des agences de travail temporaire (sept sur dix dans ce cas). À l'inverse, le transport sanitaire est le secteur qui a le moins recours à l'intérim (14 % des établissements).

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Recours à l'intérim par postes en 2018 (en % d'établissements)

	Commercial (vente/achat)	Exploitation transport	Exploitant logistique	Manutent. magasinier	Conducteur VUL	Conducteur PL
TRM	0%	1%	0%	21%	5%	67%
TRV	2%	1%	0%	1%	0%	0%
DEM	0%	0%	0%	74%	1%	22%
LOC	0%	0%	0%	5%	0%	77%
AUX	0%	7%	0%	51%	5%	30%
PRL	0%	0%	1%	90%	1%	6%
TRS	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Tous secteurs confondus	0%	2%	0%	36%	4%	48%

	Cond. véh. - 9 places	Cond. véh. 9 places et +	Auxiliaire ambulancier	Ambulancier DE	Mécanicien	Autre
TRM	0%	0%	0%	0%	1%	3%
TRV	4%	76%	0%	0%	7%	9%
DEM	0%	0%	0%	0%	0%	2%
LOC	0%	0%	0%	0%	12%	6%
AUX	0%	0%	0%	0%	0%	7%
PRL	0%	0%	0%	0%	0%	2%
TRS	68%	0%	0%	0%	0%	32%
Tous secteurs confondus	1%	3%	0%	0%	2%	4%

Source : Enquête Tableau de bord AFT

48 % des répondants s'adressent à des agences de travail temporaire pour des postes de conducteurs

de poids lourds, et 36 % pour des postes d'opérateurs logistiques.

Évolution du nombre d'intérimaires par secteur (en équivalents temps plein)

	2017	2018	Évolution 2018/2017
TRM	19 152	20 969	9%
TRV	1 583	1 949	23%
DEM	682	676	-2%
LOC	1 392	1 564	12%
AUX	18 619	20 177	7%
PRL	15 635	17 184	10%
TRS	186	165	-11%
Total	57 249	62 684	9%

Source : DARES, exploitation des relevés mensuels de contrats des entreprises de travail temporaire
Données ajustées au champ conventionnel

En 2018, l'augmentation du nombre d'intérimaires en équivalents temps plein (+ 9%, soit 5 435 intérimaires supplémentaires dans les établissements de la Branche) est moins marquée qu'en 2017 (+ 20%). Le déménagement et le transport sanitaire ont même eu moins recours à l'intérim en 2018 qu'en 2017.





77 490 offres d'emploi dans la Branche

Marché du travail

> Offres et demandes d'emploi

Les données présentées dans cette rubrique proviennent exclusivement de Pôle emploi. Elles sont donc exhaustives en ce qui concerne les demandes d'emploi,

mais pour les offres d'emploi elles sont partielles, les seules offres d'emploi adressées à Pôle emploi étant ici recensées.

Évolution des offres d'emploi par secteur (ensemble des codes ROME)

Codes NAF Rév. 2	Libellé	2016	2017	2018
4939A	Transports routiers réguliers de voyageurs	5 536	5 947	7 280
4939B	Autres transports routiers de voyageurs	4 997	5 930	5 770
4941A	Transports routiers de fret interurbains	16 744	21 936	21 820
4941B	Transports routiers de fret de proximité	14 267	17 355	18 170
4941C	Location de camions avec chauffeur	2 060	2 986	2 830
4942Z	Services de déménagement	1 219	2 560	1 430
5210B	Entreposage et stockage non frigorifique	2 617	2 415	2 779
5229A	Messagerie, fret express	1 740	2 872	2 100
5229B	Affrètement et organisation des transports	3 692	4 988	5 628
5320Z	Autres activités de poste et de courrier	767	675	930
7712Z	Location et location-bail de camions	2 153	1 945	1 061
8010Z	Activités de sécurité privée, partie transports de fonds	2 207	1 537	1 773
8690A	Ambulances	5 433	6 028	5 920
TOTAL BRANCHE CCNTR		63 432	77 174	77 490
PART DE LA BRANCHE (CCNTR) PAR RAPPORT AU MARCHÉ DU TRAVAIL		2,2%	2,3%	2,3%

Source : Pôle emploi / DSEE / Département Marché du travail / Chaîne STMT
Données ajustées au champ conventionnel, nouvel ajustement

Le nombre d'offres d'emploi déposées par les entreprises de la Branche auprès de Pôle emploi est resté relativement stable en 2018 : + 0,4 %, après + 22 % en 2017. Les services de déménagement et la location en particulier accusent un repli important des offres

déposées en un an (respectivement - 44 % et - 45 %). À contrario, 1 300 offres supplémentaires ont été ouvertes par les entreprises de transports routiers réguliers de voyageurs.

Répartition des offres par emploi (code ROME) en 2018

Codes ROME V-3	Libellé	Nombre d'offres en 2018	Part des offres déposées par la Branche	Taux d'évolution 2018/2017 de l'ensemble des offres déposées
G1201	Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives	2 500	11%	-43%
H3302	Opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage	34 650	0%	8%
J1305	Conduite de véhicules sanitaires	8 270	49%	2%
N1101	Conduite d'engins de déplacement des charges	60 070	2%	9%
N1102	Déménagement	2 930	29%	-2%
N1103	Magasinage et préparation de commandes	148 940	3%	0%
N1105	Manutention manuelle de charges	53 210	2%	15%
N1201	Affrètement transport	5 680	10%	18%
N1202	Gestion des opérations de circulation internationale des marchandises	7 380	9%	28%
N1301	Conception et organisation de la chaîne logistique	24 640	1%	21%
N1302	Direction de site logistique	6 670	2%	24%
N1303	Intervention technique d'exploitation logistique	44 870	2%	7%
N4101	Conduite de transport de marchandises sur longue distance	144 590	19%	5%
N4102	Conduite de transport de particuliers	6 800	42%	-84%
N4103	Conduite de transport en commun sur route	22 210	37%	-4%
N4104	Courses et livraisons express	3 900	5%	10%
N4105	Conduite et livraison par tournées sur courte distance	39 190	26%	-7%
N4201	Responsable d'exploitation des transports routiers de marchandises	1 510	13%	36%
N4202	Responsable d'exploitation des transports routiers de personnes	360	11%	13%
N4203	Technicien d'exploitation des transports routiers de marchandises	8 870	22%	20%
N4204	Technicien d'exploitation des transports routiers de personnes	1 110	36%	13%
TOTAL ROME TRANSPORT ROUTIER ET LOGISTIQUE		628 350	10%	-1%



Le volume d'offres d'emploi portant sur les professions « cœur de métier » du transport et de la logistique et déposées auprès de Pôle emploi par l'ensemble des entreprises de l'économie française (compte d'autrui et compte propre) recule de 1 % en 2018, après un bond de 38 % en 2017. Cette évolution est surtout imputable à celle des offres pour les emplois de conduite de transport de particuliers, dont le nombre est divisé par six en 2018 (après avoir été multiplié par plus de trois en 2017), et dans une moindre mesure celle des offres pour les emplois de conduite et livraison par tournées sur courte distance (3 000 offres de moins qu'en 2017). Simultanément, le nombre d'offres d'emploi en conduite de transport de marchandises sur longue distance

augmente de plus de 7 000 offres. Les offres d'emploi pour tous les métiers d'opérateurs logistiques font également preuve de dynamisme (opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage, conduite d'engins de déplacement des charges, magasinage et préparation de commandes, manutention manuelle de charges).

La Branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport est à l'origine de 10 % des offres déposées auprès de Pôle emploi pour les professions « cœur de métier » du transport et de la logistique, contre 18 % en 2017.

Répartition des offres selon la nature et la durée du contrat en 2018 (tous secteurs, y compris compte propre et intérim)

Codes ROME V-3	Libellé	Part des offres en CDI	Part des offres < 1 mois (CDD ou intérim)
G1201	Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives	75 %	25 %
H3302	Opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage	43 %	61 %
J1305	Conduite de véhicules sanitaires	13 %	8 %
N1101	Conduite d'engins de déplacement des charges	60 %	72 %
N1102	Déménagement	19 %	31 %
N1103	Magasinage et préparation de commandes	36 %	55 %
N1105	Manutention manuelle de charges	23 %	60 %
N1201	Affrètement transport	27 %	18 %
N1202	Gestion des opérations de circulation internationale des marchandises	71 %	27 %
N1301	Conception et organisation de la chaîne logistique	53 %	15 %
N1302	Direction de site logistique	66 %	14 %
N1303	Intervention technique d'exploitation logistique	75 %	33 %

Suite du tableau de la page 49

Codes ROME V-3	Libellé	Part des offres en CDI	Part des offres < 1 mois (CDD ou intérim)
N4101	Conduite de transport de marchandises sur longue distance	45 %	40 %
N4102	Conduite de transport de particuliers	45 %	9 %
N4103	Conduite de transport en commun sur route	57 %	19 %
N4104	Courses et livraisons express	57 %	14 %
N4105	Conduite et livraison par tournées sur courte distance	40 %	14 %
N4201	Responsable d'exploitation des transports routiers de marchandises	52 %	13 %
N4202	Responsable d'exploitation des transports routiers de personnes	77 %	0 %
N4203	Technicien d'exploitation des transports routiers de marchandises	83 %	15 %
N4204	Technicien d'exploitation des transports routiers de personnes	71 %	11 %
TOTAL ROME TRANSPORT ROUTIER ET LOGISTIQUE		60 %	44 %
TOTAL MARCHÉ DU TRAVAIL FRANCE		46 %	26 %

Source : Pôle emploi / DSEE / Département Marché du travail / Chaîne STMT

60 % des offres déposées auprès de Pôle emploi pour les professions « cœur de métier » du transport et de la logistique sont en CDI, soit 20 points de plus qu'en 2017. Cette tendance à la progression du taux d'offres proposées en CDI s'observe en particulier en 2018 pour les emplois d'opérateurs logistiques (60 % des offres d'emploi pour la conduite d'engins de déplacement des

charges en CDI en 2018, contre 9 % un an auparavant), de la conduite de transport de marchandises sur longue distance (+ 7 points), et des courses et livraisons express (+ 16 points).

44 % des offres en CDD ou intérim concernent des contrats de moins d'un mois.





620 861 demandeurs d'emploi se positionnent sur un des métiers du transport routier et de la logistique

Évolution des demandes en stock

Codes ROME V-3	Libellé	Demandes en stock au 31.12.2017	Demandes en stock au 31.12.2018	Taux d'évolution 2018/2017
G1201	Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives	6 914	6 908	0 %
H3302	Opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage	84 287	80 813	-4 %
J1305	Conduite de véhicules sanitaires	12 061	11 465	-5 %
N1101	Conduite d'engins de déplacement des charges	57 927	60 256	4 %
N1102	Déménagement	3 306	3 011	-9 %
N1103	Magasinage et préparation de commandes	155 247	154 649	0 %
N1105	Manutention manuelle de charges	80 240	77 687	-3 %
N1201	Affrètement transport	1 224	1 121	-8 %
N1202	Gestion des opérations de circulation internationale des marchandises	2 697	2 453	-9 %
N1301	Conception et organisation de la chaîne logistique	6 322	6 695	6 %
N1302	Direction de site logistique	2 625	2 654	1 %
N1303	Intervention technique d'exploitation logistique	14 868	14 550	-2 %
N4101	Conduite de transport de marchandises sur longue distance	70 638	67 351	-5 %
N4102	Conduite de transport de particuliers	15 491	16 871	9 %
N4103	Conduite de transport en commun sur route	25 354	25 795	2 %
N4104	Courses et livraisons express	3 652	3 448	-6 %
N4105	Conduite et livraison par tournées sur courte distance	79 051	80 017	1 %
N4201	Responsable d'exploitation des transports routiers de marchandises	1 627	1 457	-10 %
N4202	Responsable d'exploitation des transports routiers de personnes	355	333	-6 %
N4203	Technicien d'exploitation des transports routiers de marchandises	2 888	2 631	-9 %
N4204	Technicien d'exploitation des transports routiers de personnes	710	696	-2 %
TOTAL ROME TRANSPORT ROUTIER ET LOGISTIQUE		627 484	620 861	-1 %

Source : Pôle emploi / DSEE / Département Marché du travail / Chaîne STMT

Les demandes en stock désignent l'ensemble des demandeurs d'emploi comptabilisés en fin d'année de catégorie A, B et C, c'est-à-dire tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

Le volume de personnes recherchant un emploi transport ou logistique se replie en 2018 de - 1 %, soit au même

rythme que les offres d'emploi enregistrées sur ces mêmes métiers. Il se contracte en particulier pour les opérations manuelles d'assemblage, tri et emballage (- 4 %) et la conduite de véhicules de transport de marchandises sur longue distance (- 5 %).

Répartition des demandes d'emploi selon l'âge et le sexe en 2018

Codes ROME V-3	Libellé	Part des femmes	Part des - de 25 ans	Part des + de 50 ans
G1201	Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives	59 %	10 %	30 %
H3302	Opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage	60 %	13 %	28 %
J1305	Conduite de véhicules sanitaires	31 %	8 %	18 %
N1101	Conduite d'engins de déplacement des charges	4 %	9 %	21 %
N1102	Déménagement	0 %	13 %	16 %
N1103	Magasinage et préparation de commandes	22 %	16 %	20 %
N1105	Manutention manuelle de charges	8 %	20 %	17 %
N1201	Affrètement transport	30 %	12 %	28 %
N1202	Gestion des opérations de circulation internationale des marchandises	47 %	9 %	23 %
N1301	Conception et organisation de la chaîne logistique	26 %	5 %	31 %
N1302	Direction de site logistique	14 %	2 %	45 %
N1303	Intervention technique d'exploitation logistique	29 %	9 %	27 %
N4101	Conduite de transport de marchandises sur longue distance	4 %	5 %	29 %
N4102	Conduite de transport de particuliers	16 %	3 %	39 %
N4103	Conduite de transport en commun sur route	18 %	3 %	37 %
N4104	Courses et livraisons express	13 %	12 %	30 %
N4105	Conduite et livraison par tournées sur courte distance	6 %	9 %	27 %
N4201	Responsable d'exploitation des transports routiers de marchandises	14 %	1 %	49 %
N4202	Responsable d'exploitation des transports routiers de personnes	20 %	3 %	38 %
N4203	Technicien d'exploitation des transports routiers de marchandises	34 %	11 %	27 %
N4204	Technicien d'exploitation des transports routiers de personnes	28 %	5 %	34 %
TOTAL ROME TRANSPORT ROUTIER ET LOGISTIQUE		20 %	12 %	24 %

Source : Pôle emploi / DSEE / Département Marché du travail / Chaîne STMT



Les femmes représentent, comme en 2017, 20 % des candidats à un emploi du transport et de la logistique, soit une proportion identique à leur poids parmi les salariés du transport et de la logistique. Elles postulent fréquemment sur les postes d'accompagnement de voyages, d'activités culturelles et sportives (59 %), et d'opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage (60 %). En revanche, elles ne représentent que 4 % des demandeurs d'emploi positionnés sur les emplois de conduite de transport de marchandises sur longue distance et 6 % de ceux positionnés sur les emplois de conduite et livraison par tournées sur courte distance.

12 % des demandeurs d'emploi en transport et logistique ont moins de 25 ans. Ils se positionnent plus fréquemment sur des postes d'opérateurs logistiques et du déménagement (13%).

La part des plus de 50 ans dans les demandes d'emploi reste stable à 24 %. En particulier, plus de 45 % des postes de directeurs de sites logistiques et de responsables d'exploitation des transports routiers de marchandises sont brigüés par des seniors de plus de 50 ans.

Projets de recrutement jugés difficiles dans l'enquête BMO

Métiers

	% Recrutements difficiles en 2018	% Recrutements difficiles en 2019
Agents d'exploitation des transports (personnels sédentaires)	45 %	63 %
Conducteurs routiers	72 %	76 %
Conducteurs de véhicules légers (conducteurs de taxis, ambulanciers...)	59 %	64 %
Cadres des transports	56 %	50 %
Techniciens des transports et du tourisme (marchandises et voyageurs)	36 %	41 %
Conducteurs de transport en commun sur route	54 %	67 %
Responsables magasinage	34 %	43 %
Ingénieurs et cadres de la logistique, du planning et de l'ordonnancement	42 %	49 %
Conducteurs et livreurs sur courte distance	42 %	64 %
Employés des transports et du tourisme	38 %	37 %
Ouvriers qualifiés du magasinage et de la manutention	42 %	53 %
Responsables logistiques (non cadres)	44 %	51 %
Ouvriers non qualifiés de l'emballage et manutentionnaires	33 %	38 %
Agents administratifs des transports	49 %	50 %
Contrôleurs des transports (personnels roulants)	52 %	46 %

Source : Enquête BMO 2018 et 2019

L'enquête Besoins en Main-d'Œuvre (BMO), réalisée annuellement par Pôle emploi, avec le concours du Crédoc, porte sur l'ensemble des employeurs hors administrations de l'État et entreprises publiques, et repère en particulier les projets de recrutements perçus comme difficiles par les employeurs.

Les métiers décrits par les employeurs comme les plus difficiles à recruter en 2019 ont trait à la conduite routière : 76 % des recrutements de conducteurs routiers sont perçus comme difficiles en 2019 (après

72 % en 2018), ainsi que 67 % de ceux de conducteurs de transport en commun sur route (après 54 % en 2018), et 64 % des recrutements de conducteurs et livreurs sur courte distance (après 42 %) et de conducteurs de véhicules légers (dont ambulances). En fait, il n'y a guère que pour les contrôleurs des transports (personnels roulants) et les cadres du transport que les projets de recrutements sont jugés moins souvent difficiles en 2019 qu'en 2018 (respectivement -8 points et -6 points).

5 450 préparations opérationnelles à l'emploi ont été financées en 2018

> Dispositifs soutenus par la Branche pour la formation des demandeurs d'emploi

Préparations opérationnelles à l'emploi (POE) individuelles financées par l'OPCO Mobilités en 2018

	Conduite	Exploitation-Gestion	Manutention-Magasinage	Maintenance	Autres	Total
Marchandises	1 369	53	279	0	34	1 735
Voyageurs	917	2	1	1	15	936
Transport sanitaire	54	0	0	0	29	83
Total	2 340	55	280	1	78	2 754

Source : OPCO Mobilités

Préparations opérationnelles à l'emploi (POE) collectives financées par l'OPCO Mobilités en 2018

	Conduite	Exploitation-Gestion	Manutention-Magasinage	Maintenance	Autres	Total
Marchandises	1 359	8	20	10	13	1 410
Voyageurs	1 255	0	0	0	0	1 255
Transport sanitaire	19	0	0	0	11	30
Total	2 633	8	20	10	24	2 695

Source : OPCO Mobilités

Les Préparations Opérationnelles à l'Emploi (POE) permettent depuis 2011 de former, avec notamment des financements Pôle emploi, des demandeurs d'emploi préalablement à leur prise d'un poste en CDI ou en CDD d'au moins douze mois. D'une durée de 400 heures maximum, elles peuvent être utilisées pour une formation pré-qualifiante précédant un contrat de professionnalisation.

Le nombre de POE individuelles pour l'ensemble de la Branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport a reculé de 19 % en 2018, et jusqu'à 24 % pour l'activité Marchandises, après une forte progression en 2017. Les métiers de la conduite

(85 % des POE individuelles de la Branche) sont particulièrement impactés par ce repli (- 24 %).

À ces effectifs en POE individuelles, s'ajoutent 2 695 bénéficiaires de POE collectives, en augmentation de 44 % en 2018.

Le transport routier de voyageurs concentre plus du tiers des POE individuelles de la Branche et 47 % des POE collectives.

Nota bene : Comme dans le reste du présent rapport, la répartition des effectifs formés entre les familles professionnelles de la Branche s'effectue sur la base, non pas de l'emploi occupé, mais du libellé des formations suivies, appréciées par leur Formacode (codes relatifs à une nomenclature des formations).



Contrats de sécurisation professionnelle financés par l'OPCO Mobilités en 2018

	Conduite	Exploitation-Gestion	Manutention-Magasinage	Maintenance	Autres	Total
Marchandises	299	59	187	2	219	766
Voyageurs	23	6	4	0	16	49
Transport sanitaire	8	12	3	0	16	39
Total	330	77	194	2	251	854

Source : OPCO Mobilités

Entrés en vigueur le 1^{er} septembre 2011, les contrats de sécurisation professionnelle (CSP), d'une durée maximale de 12 mois, visent le retour à l'emploi - le cas échéant au moyen d'une reconversion ou d'une création ou reprise d'entreprise - de salariés qui font l'objet d'une procédure de licenciement économique dans une

entreprise non soumise à l'obligation de proposer un congé de reclassement.

L'utilisation de ce dispositif pour des salariés des entreprises de la Branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport se replie encore fortement en 2018 (- 24 %), après - 22 % en 2017, dans un contexte général favorable à l'activité économique.



Le taux moyen de réussite aux titres professionnels est de **74 %**

Formation

> Formations réalisées

Titres professionnels délivrés dans l'ensemble des centres (y compris titres privés)

	2018	Taux de réussite en 2018	Évolution 2018/2017	Part des organismes de branche dispensateurs de formation
Direction-encadrement				
Manager Transports et Logistique (EST)	50	72 %	-15 %	100 %
MTLCI Manager Transport Logistique et Commerce international (ISTELI - AFTRAL)	144	97 %	-2 %	100 %
RPTL Responsable production transport logistique (ISTELI - AFTRAL)	299	86 %	13 %	100 %
RPTP Responsable production transport de personnes (ENSTV- AFTRAL)	17	77 %	-23 %	100 %
REL Responsable en logistique (AFTRAL)	138	85 %	-20 %	100 %
RTM Responsable du transport multimodal (PROMOTRANS)	44	71 %	110 %	100 %
MOLI Manager des Opérations de Logistique Internationale (PROMOTRANS)	132	95 %	16 %	100 %
Conduite				
Conducteur(trice) livreur(se) sur véhicule utilitaire léger	1 687	86 %	1 %	14 %
Conducteur(trice) de transport en commun sur route	665	50 %	-	-
Conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur porteur	14 352	74 %	31 %	63 %
Conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur tous véhicules	4 457	63 %	13 %	70 %
Conducteur(trice) du transport routier interurbain de voyageurs	6 044	65 %	-9 %	65 %
Exploitation-Gestion				
Technicien(ne) d'exploitation en transports de marchandises	54	52 %	-37 %	63 %
Technicien(ne) en logistique d'entreposage	460	79 %	-21 %	100 %
Technicien(ne) supérieur(e) du transport terrestre de marchandises	270	68 %	3 %	70 %
Technicien(ne) supérieur(e) du transport aérien et maritime de marchandises	132	84 %	43 %	76 %
Technicien(ne) supérieur(e) en méthodes et exploitation logistique	673	69 %	-8 %	44 %
Technicien(ne) supérieur(e) des transports de personnes	57	66 %	63 %	65 %
École de Maîtrise du Transport Routier (PROMOTRANS)	370	81 %	63 %	100 %
Responsable de la chaîne logistique (PROMOTRANS)	22	92 %	-31 %	100 %
Bachelor e-commerce et supply chain (PROMOTRANS)	53	87 %	-22 %	100 %
Bachelor Responsable commercial transport et logistique (ISTELI - AFTRAL)	20	91 %	-17 %	100 %
Déclarant en douane et conseil (ISTELI - AFTRAL)	48	91 %	9 %	100 %
Manutention-magasinerie				
Cariste d'entrepôt	2 202	85 %	-14 %	30 %
Agent(e) magasinier(ère)	1 761	87 %	-16 %	18 %
Préparateur(trice) de commandes en entrepôt	5 459	89 %	-5 %	43 %
TOTAL	39 610	74 %	8 %	56 %



69 % des effectifs en titres professionnels transport-logistique se préparent à un métier de la conduite et 24 % à un métier de la manutention ou du magasinage.

Le nombre de titres professionnels (y compris titres privés) délivrés en transport et logistique a encore progressé de 8 % en 2018, après + 11 % en 2017. Cette évolution est largement attribuable à la forte croissance du TP Conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur porteur, avec 3 400 titulaires supplémentaires de ce titre en 2018.

À noter que la certification Conducteur(trice) du transport routier interurbain de voyageurs a été remplacée courant 2018 par un titre professionnel de Conducteur de transport en commun sur route, qui prépare à la conduite d'un véhicule de type autobus ou autocar, pour des services et des lignes aux caractéristiques variées : lignes régulières, urbaines et interurbaines, lignes scolaires, navettes entreprises, navettes de gares ou d'aéroports, services librement organisés (SLO), lignes internationales, navettes de

transport de personnes à mobilité réduite (TPMR), excursions ponctuelles et de courtes durées... Au final, le nombre de titres professionnels de la conduite de transport routier de voyageurs délivrés reste stable en 2018.

En revanche, moins de titres professionnels ont été dispensés pour les métiers de la logistique, et ce à tous les niveaux de qualification.

Les organismes de branche dispensateurs de formation sont à l'origine de plus de 56 % de cet effort de qualification en 2018 (13 points de plus qu'en 2017), à travers :

- Le positionnement d'AFTRAL et Promotrans sur les titres professionnels du ministère du Travail,
- Les titres privés AFTRAL et Promotrans sur les métiers relatifs aux familles professionnelles Direction-encadrement et Exploitation-gestion.

Diplômes d'État délivrés

	2018	Taux de réussite en 2018	Évolution 2018/2017	Part des organismes de branche
Direction-encadrement				
Mastère (*)	36	100 %		
Master I et II (*)	138			
Conduite				
CAP Conducteur Routier « Marchandises »	1 393	88 %	1 %	89 %
CAP Conducteur Livreur Marchandises	1 465	87 %	-1 %	9 %
CAP Déménageur sur VUL	48	91 %	23 %	65 %
CAP Agent d'Accueil et de Conduite Routière « Transport de Voyageurs »	60	85 %	-22 %	20 %
BAC Pro Conducteur Transport Routier Marchandises	1 167	86 %	-3 %	97 %
Diplôme d'État d'Ambulancier	3 261	90 %	-2 %	15 %
Exploitation-gestion				
Bac Pro Transport	726	77 %	-1 %	0 %
Bac Pro Logistique	2 571	80 %	1 %	81 %
BTS Transport et Prestations Logistiques	1 433	68 %	-5 %	61 %
DUT Gestion Logistique et Transport (*)	941			
Licences (*)	130			
Manutention-magasinage				
CAP Opérateur/Opératrice Logistique	1 380	87 %	3 %	62 %
BEP Logistique et Transport	2 829	86 %	2 %	0 %
Maintenance				
CAP Maintenance de véhicules option véhicules de transport routier	1 297	87 %	1 %	3 %
Bac Pro Maintenance des véhicules option véhicules de transport routier	837	80 %	-10 %	9 %
BTS maintenance des véhicules option véhicule de transport routier	206	74 %	2 %	7 %
TOTAL	19 918	79 %	-3 %	41 %

Le nombre de diplômes d'État en transport et logistique délivrés tend à baisser en 2018 (- 3 %). Ils sont désormais presque deux fois moins nombreux que l'ensemble des admis aux titres professionnels du transport et de la logistique.

En 2018, on observe en particulier une baisse du nombre de diplômés en Bac Pro Maintenance des véhicules option véhicules de transport (- 10 %), en BTS Transport et Prestations Logistiques (- 5 %) ou encore en Diplôme d'État d'Ambulancier (- 2 %).

Parallèlement, le nombre de diplômes délivrés pour les métiers d'opérateurs logistiques s'accroît (+ 3 % pour le CAP Opérateur/Opératrice Logistique).

La moitié des diplômés en transport-logistique ont suivi une formation préparant aux métiers de l'exploitation ou de la logistique, et 37 % ont préparé un diplôme de conduite.

Les organismes dispensateurs de formation de la Branche, AFTRAL et Promotrans, ainsi que les établissements de l'Éducation nationale soutenus par l'AFT, sont à l'origine de 41 % des diplômés en transport-logistique.

Certificats de qualification professionnelle (CQP) délivrés

	2018	Évolution 2018/2017
CQP Métiers du Convoyage de Fonds et Valeurs	221	-28 %
CQP Métiers d'Opérateur de traitements de valeurs	194	-24 %
CQP Métiers de la Gestion et de la maintenance des installations bancaires automatisées	176	-24 %

Source : Brink's, Items, Loomis, Prosegur, Temis

Les établissements agréés par la CPNE pour dispenser des certificats de qualification professionnelle (CQP) en ont délivré 591 en 2018 dans le domaine du transport de

fonds et valeurs, soit une baisse de 26 % (après + 14 % en 2017).

Formations obligatoires

Ensemble des attestations de capacité professionnelles délivrées

	Examen	Expérience profess.	Équivalence diplôme (direct ou avec stage)	Total
2017				
Marchandises >= 3,5t	629	65	1 787	2 481
Marchandises < 3,5t	2 845	111	48	3 004
Voyageurs >= 9pl	160	9	380	549
Voyageurs < 9pl	1 224	32	-	1 256
Commissionnaires	63	169	1 754	1 986
2018				
Marchandises >= 3,5t	455	25	1 665	2 145
Marchandises < 3,5t	3 098	118	45	3 261
Voyageurs >= 9pl	04	15	371	490
Voyageurs < 9pl	545	26	-	571
Commissionnaires	30	132	1 712	1 874

Source : Ministère de la Transition écologique et solidaire



Les conditions à respecter pour exercer la profession de transporteur par route sont définies au niveau français par la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) et au niveau européen par le « Paquet Routier » (règlements européens de 2009). La profession de commissionnaire de transport n'est pas réglementée au niveau européen, mais l'accès à la profession est encadré au niveau national par décrets.

Toute personne qui souhaite diriger une entreprise de transport, de déménagement, de location ou de commission de transport doit être titulaire de l'attestation de capacité professionnelle.

Le nombre d'attestations de capacité délivrées en « transport léger » de marchandises (entreprises qui utilisent exclusivement des véhicules ne dépassant pas un poids maximal autorisé de 3,5 tonnes) augmente de 9 % en 2018, après avoir été multiplié par 1,5 au cours de l'année 2017. Celles-ci représentent désormais 60 % des attestations de capacité délivrées en 2018 pour les entreprises de transport routier de marchandises, contre 54 % en 2017, du fait du reflux des attestations de capacité délivrées en « transport lourd » : - 14 %.

Le nombre d'attestations de capacité délivrées aux entreprises exploitant des véhicules de transport en commun excédant neuf places conducteur compris, a reculé de 11 % en 2018 (après - 19 % en 2017), et

le nombre d'attestations de capacité professionnelle délivrées pour du « transport léger » de personnes (par des véhicules de moins de 10 places conducteur compris) a été divisé par plus de 2 en 2018, après avoir déjà été divisé par 3 en 2017. En effet, avec l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 de la loi n° 2016-1920 du 29 décembre 2016 relative à la régulation, à la responsabilisation et à la simplification dans le secteur du transport public particulier de personnes, dite loi « Grandguillaume », l'attestation de capacité LOTI ne permet plus à des entreprises exerçant des activités de VTC de proposer des courses en véhicules de moins de 10 places (chauffeur compris) dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants, et d'autres conditions d'accès et d'exercice du métier ont été instaurées, rendant de ce fait la capacité professionnelle « transport léger » de personnes moins attractive.

La délivrance des attestations de capacité commissionnaires et « transport lourd », de marchandises ou voyageurs, s'effectue essentiellement avec une équivalence par les diplômes, alors que 95 % des attestations de capacité « transport léger » résultent du succès à un examen.

Nombre de stagiaires reçus aux formations obligatoires à la conduite

	2016	2017	2018
FIMO marchandises	16 682	15 398	14 283
FCO marchandises	98 981	101 389	93 501
Passerelle marchandises	1 409	1 192	1 013
FIMO voyageurs	4 621	3 604	2 712
FCO voyageurs	19 938	19 497	23 897
Passerelle voyageurs	3 174	1 828	1 491

Source : ministère de la Transition écologique et solidaire

Le nombre de sortants des formations initiales minimales obligatoire pour l'accès au métier de conducteur a régressé en 2018 : - 7 % pour les FIMO Marchandises et - 25 % pour les FIMO Voyageurs. Pour le transport routier de marchandises, cette évolution est compensée par la progression des titres professionnels délivrés en conduite. Néanmoins, il

n'en va pas de même pour le transport routier de voyageurs pour lequel nous avons vu que les titres professionnels n'avaient pas augmenté. L'évolution des volumes en formations « Passerelles » est également orientée à la baisse : - 15 % pour les formations « Passerelles » marchandises, et - 18 % pour les formations « Passerelles » voyageurs.

Répartition des effectifs en formation obligatoire formés dans les organismes de formation de la Branche

Formations d'accès au métier	Effectifs 2018	Formations continues	Effectifs 2018
Direction-encadrement			
Attestations de capacité		Matières dangereuses	2 223
> March +3,5t	1 049		
> March -3,5t	1 599		
> Voy +9 plcs	77		
> Voy -9 plcs	327		
> Commissionnaire	11		
Conduite			
FIMO		FCO en centre	
> Marchandises	4 598	> Marchandises	47 924
> Voyageurs	690	> Voyageurs	4 057
Passerelles vers Marchandises	365	FCO par délégation de compétences (moniteurs)	
		> Marchandises	4 719
		> Voyageurs	2 045
Passerelles vers Voyageurs	632	Recyclage formation matières dangereuses	9 603
Auxiliaire ambulancier	2 247	Recyclage permis à points	1 808
Formation initiale matières dangereuses	13 571		
Permis de conduire			
> B	357		
> C, CE, C1	5 422		
> D, DE, D1	657		
Manutention-magasinez			
CACES débutants	13 410	CACES expérimentés	25 884
Autres			
Conseiller à la sécurité (initiale)	746	Conseiller à la sécurité (recyclage)	223
Homologation des formateurs	145	Formation de formateurs	166
TOTAL			144 555

Source : AFTRAL, Promotrans



Environ 144 500 personnes ont suivi en 2018 une formation obligatoire, initiale ou continue, auprès d'un des deux organismes dispensateurs de formation de la Branche, AFTRAL et Promotrans. Les organismes de formation de la Branche dispensent près de 30 % des FIMO et 50 % des FCO. Le nombre de FCO qu'ils ont dispensées en centre agréé ou en entreprise par moniteur s'est accru en 2018 de 10 %.



● Formations continues (hors formations obligatoires)

Sont ici présentés les effectifs en formation continue, ne donnant pas lieu à la délivrance d'un diplôme d'État

ou d'un titre, dans les organismes dispensateurs de formation de la profession AFTRAL et Promotrans.

Répartition des effectifs en formation continue par famille professionnelle en 2018 (hors formations obligatoires)

	Effectifs en formation continue
Direction-encadrement	3 610
Conduite	6 547
Exploitation-gestion	73
Manutention-magasiner	3 982
Maintenance	876
Autres	38 119
Total	53 207

Source : AFTRAL, Promotrans

En 2018, AFTRAL et Promotrans ont réalisé davantage de formations de perfectionnement à caractère non obligatoire (+ 3 %, après + 7 % en 2017).

> Utilisation des dispositifs de formation

Sont ici présentés :

- les effectifs formés de conducteurs routiers cofinancés par l'AFT au titre de l'aide individuelle ;
- les effectifs en apprentissage dans les organismes dispensateurs de formation de la Branche ou les établissements de l'Éducation nationale soutenus par la Branche ;
- les effectifs communiqués par l'OPCO Mobilités pour les salariés des établissements de la Branche qui ont réalisé en 2018 leur formation dans le cadre des contrats de professionnalisation, des périodes de professionnalisation, du plan de formation, du compte personnel de formation (CPF) et de la validation des

acquis de l'expérience (VAE). Il convient de préciser que les chiffres OPCO Mobilités reprennent les effectifs formés sur ces dispositifs par les organismes de formation de la Branche (chiffres déjà inclus dans la rubrique précédente), mais englobent également les actions réalisées par les autres opérateurs qui interviennent sur ces formations.

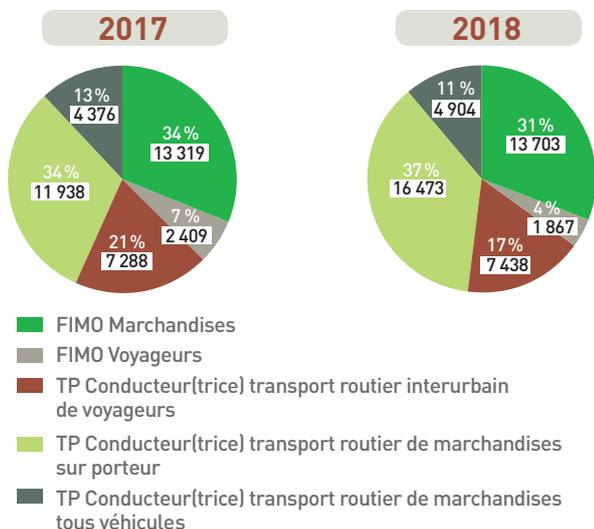
En ce qui concerne la VAE, sont également détaillés les bilans sur les titres professionnels et diplômes d'État des spécialités transport-logistique relevant des familles professionnelles de la CPNE.

Sont enfin présentés les effectifs de tuteurs, toutes catégories confondues, formés dans la Branche.

Plus de 44 000 formations de conduite cofinancées par l'AFT en 2018

Soutien aux formations de conducteurs routiers par l'AFT

Répartition des bénéficiaires par formation



Source : AFT

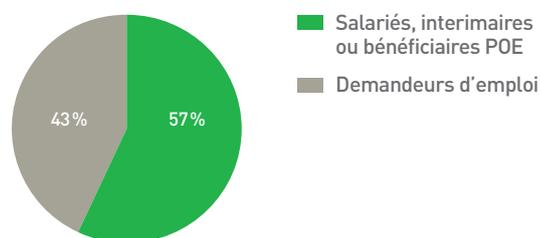
44 385 bénéficiaires de formations d'accès au métier de conducteur routier ont été cofinancés en 2018 par l'AFT, soit 13 % de plus qu'en 2017.

La part des formations qualifiantes (titres professionnels) dans ce bilan s'est encore accrue : elles représentent 65 % des formations de conducteurs de transport routier cofinancées par l'AFT en 2018, après 60 % en 2017.

En particulier, en 2018, le nombre de bénéficiaires du soutien de l'AFT qui ont suivi des titres professionnels de conducteur de transport routier de marchandises sur porteurs ou sur tous véhicules a augmenté respectivement de 38 % et 12 %.

Simultanément, le nombre de FIMO Voyageurs cofinancés par l'AFT a diminué de 22 %.

Répartition des bénéficiaires en fonction de leur situation professionnelle à l'inscription en 2018

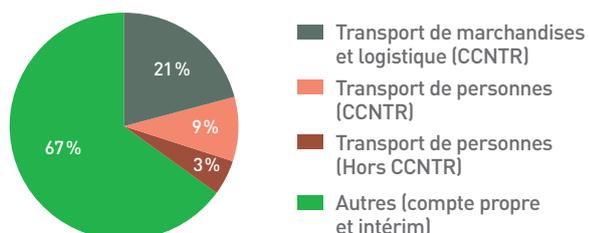


Source : AFT

57 % des bénéficiaires des financements de l'AFT en 2018 (50 % en 2017) sont, au moment de leur inscription en formation, déjà salariés, en intérim, ou ont une promesse d'embauche.



Répartition des bénéficiaires en emploi, ou avec une promesse d'embauche, en fonction de leur secteur d'activité



Source : AFT

70 % des bénéficiaires en emploi (y compris intérimaires) d'un cofinancement de l'AFT, ou avec une promesse d'embauche, sont employés dans des entreprises qui ne relèvent pas de la convention collective des transports routiers et activités auxiliaires du transport.

ZOOM SUR LES FORMATIONS DE CONDUITE

L'AFT a mené en septembre 2019 des enquêtes auprès des bénéficiaires des formations de conducteurs qu'elle cofinance et des entreprises qui ont recruté des conducteurs. Ont répondu :

- 172 bénéficiaires de l'aide à la personne de l'AFT en formation en septembre 2019 (FIMO et titres professionnels)
- 2 685 bénéficiaires sortis de formation en 2018
- 246 entreprises de transport routier de marchandises et voyageurs.

Il en ressort notamment que :

- L'entourage (famille, amis) est à l'origine de la moitié des vocations de conducteurs routiers. Le monde professionnel joue également un rôle important pour faire découvrir ce métier : plus d'un tiers des personnes en formation l'ont découvert grâce à des collègues, à d'autres conducteurs rencontrés sur le lieu de travail, ou encore à un employeur.
- Les formations FIMO et TP conducteur(trice) sont majoritairement suivies dans le cadre d'une reconversion professionnelle (notamment par des conducteurs livreurs et des opérateurs logistiques). Elles présentent pour plus d'un tiers des formés une opportunité d'évoluer professionnellement. Elles sont également perçues comme offrant de meilleures chances d'améliorer l'employabilité et de décrocher un emploi (31% des répondants). Deux répondants sur cinq disent s'y orienter par passion ou vocation pour le métier de conducteur routier.
- Le principal attrait du métier tient à l'autonomie à laquelle il est associé : près des trois quarts des répondants sont attirés par le fait d'avoir de l'autonomie lorsqu'ils seront conducteurs routiers. La rémunération dans le transport est également perçue comme attractive par plus d'un tiers des répondants.
- 57 % des formés ont pour partie appris dans une salle multimédia/informatique et 38 % des répondants ont été amenés à utiliser des simulateurs pédagogiques de conduite pendant leur formation.
- Plus d'un quart des personnes en poste considèrent que des compétences leur manquaient pour être performants dès leur prise de poste. À l'issue de leur formation, des conducteurs de véhicules de transport routier de marchandises peuvent ainsi être confrontés à des difficultés pour manipuler le chronotachygraphe, atteler/dételer, bâcher/débâcher, arrimer différents types de marchandises, ou encore manœuvrer un hayon élévateur. Pour les conducteurs de véhicules de transport routier de voyageurs, ce sont surtout les aspects réglementaires qui seraient à perfectionner.
- Quasiment tous les employeurs mettent en place un processus d'intégration des nouveaux conducteurs routiers dans l'entreprise : le plus souvent, le nouveau conducteur est placé en double avec un conducteur plus expérimenté.

6 227 apprentis dans les organismes de formation de la Branche

Apprentissage

Répartition des effectifs en apprentissage par famille professionnelle en 2018

	Effectifs inscrits en 1 ^{ère} année d'apprentissage au 31.12.2018	Effectifs inscrits en dernière année d'apprentissage au 31.12.2018	Effectifs totaux en apprentissage au 31.12.2018	Nombre de diplômes ou titres délivrés par la voie de l'apprentissage en 2018
Direction Encadrement	275	288	440	225
Conduite	1 800	1 665	2 118	1 088
Exploitation-gestion	1 209	1 513	2 976	1 099
Manutention-magasinage	160	135	273	136
Maintenance	185	134	420	96
Total	3 629	3 735	6 227	2 644

Source : AFT, AFTRAL, Promotrans

Plus de 6 200 apprentis suivaient fin 2018 une formation dans les écoles et Centres de Formation des Apprentis (CFA) des organismes dispensateurs de formation de la Branche, AFTRAL et Promotrans, ou dans des établissements de l'Éducation nationale ou de l'Enseignement supérieur soutenus par l'AFT, soit 17 % de plus qu'en 2017, après + 8 % l'année précédente.

Les effectifs inscrits en première année d'apprentissage augmentent même de 25 % en 2018. La moitié d'entre eux se sont positionnés sur une formation de conducteur routier.

Professionalisation

Contrats de professionnalisation par famille professionnelle et activité en 2018

	Conduite	Exploitation-Gestion	Manutention-Magasinage	Maintenance	Autres	Total
Marchandises	2 179	1 873	191	22	959	5 224
Voyageurs	494	175	0	11	155	835
Transport sanitaire	47	19	0	0	10	76
Total	2 720	2 067	191	33	1 124	6 135

Source : OPCO Mobilités



Dont % de Contrats de professionnalisation en CDI

	CDI
Marchandises	11 %
Voyageurs	11 %
Transport sanitaire	18 %
Total	11 %

Source : OPCO Mobilités

Le nombre de contrats de professionnalisation dans la Branche s'est accru de 34 % en 2018, après + 8 % en 2017. 84 % des contrats de professionnalisation ont été conclus dans des entreprises de transport routier de marchandises et activités auxiliaires du transport. Un

tiers des contrats de professionnalisation préparent aux métiers de l'exploitation.

11 % des contrats de professionnalisation sont en CDI, soit 2 points de plus qu'en 2017.

Périodes de professionnalisation par famille professionnelle et activité en 2018

	Conduite	Exploitation-Gestion	Manutention-Magasinage	Maintenance	Autres	Total
Marchandises	44 297	1 853	15 024	185	13 662	75 021
Voyageurs	8 487	31	112	9	3 511	12 150
Transport sanitaire	521	19	3	0	197	740
Total	53 305	1 903	15 139	194	17 370	87 911

Source : OPCO Mobilités

Destinée aux salariés en Contrat à durée indéterminée (CDI), la période de professionnalisation est un parcours de formation en alternance dont l'objectif est de favoriser le maintien dans l'emploi des salariés.

Son nombre dans les entreprises de la Branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport a augmenté de 30 %, après + 12 % en 2017. En particulier, plus de 8 800 formations supplémentaires ont été

réalisées en 2018 en conduite routière grâce à ce dispositif.

Au 1^{er} janvier 2019, la période de professionnalisation a laissé place à un dispositif dénommé « Pro-A », conçu pour relancer la reconversion ou la promotion des salariés les moins qualifiés par alternance.



Plan de formation

Plan de formation – de 10 salariés par famille professionnelle et activité en 2018

	Conduite	Exploitation-Gestion	Manutention-Magasinage	Maintenance	Autres	Total
Marchandises	7 091	2 201	1 946	76	2 104	13 418
Voyageurs	917	197	7	4	501	1 626
Transport sanitaire	945	514	3	0	1 034	2 496
Total	8 953	2 912	1 956	80	3 639	17 540

Source : OPCA Mobilités

Plan de formation 10 salariés et + par famille professionnelle et activité en 2018

	Conduite	Exploitation-Gestion	Manutention-Magasinage	Maintenance	Autres	Total
Marchandises	22 878	8 064	4 667	254	15 737	51 600
Voyageurs	10 130	2 275	86	497	6 556	19 544
Transport sanitaire	771	946	11	2	4 482	6 212
Total	33 779	11 285	4 764	753	26 775	77 356

Source : OPCA Mobilités

La mobilisation du plan de formation a augmenté en 2018 de 15 % dans les établissements de la Branche de moins de 10 salariés (après + 7 % en 2017), et de 38 % dans les établissements de 10 salariés et plus.

À noter que les versements à l'OPCA Transports et Services au titre du plan + 10 sont volontaires (le plan + 10 est une contribution dont le versement à l'OPCA Transports et Services n'a aucun caractère obligatoire),

aussi les formations prises en charge en 2018 pour des salariés d'entreprises de 10 salariés et plus qui versent tout ou partie de leur plan de formation à l'OPCA Transports et Services ne sont pas ici exhaustives.

À partir du 1^{er} janvier 2019, le plan de formation laisse sa place au plan de développement des compétences, qui rassemble l'ensemble des actions de formation retenues par l'employeur pour ses salariés.

Tutorat

Effectifs de tuteurs formés par activité

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Marchandises	1 306	1 432	1 548	1 513	1 808	1 915	2 609
Voyageurs	216	287	285	326	224	221	369
Transport sanitaire	167	84	132	81	108	133	107
Total	1 689	1 803	1 965	1 920	2 140	2 269	3 085

Source : OPCA Mobilités

Le nombre de tuteurs formés en 2018 au titre de l'accompagnement des contrats de professionnalisation a été multiplié par 1,3.

85 % des tuteurs formés sont employés dans des entreprises de transport routier de marchandises, conformément à la répartition des contrats de professionnalisation.



Compte personnel de formation (CPF)

Compte personnel de formation (CPF) par famille professionnelle et activité en 2018

	Conduite	Exploitation- Gestion	Manutention- Magasinage	Maintenance	Autres	Total
Marchandises	1 255	507	710	14	7 651	10 137
Voyageurs	194	59	34	4	1 054	1 345
Transport sanitaire	88	15	12	2	229	346
Total	1 537	581	756	20	8 934	11 828

Source : OPCO Mobilités

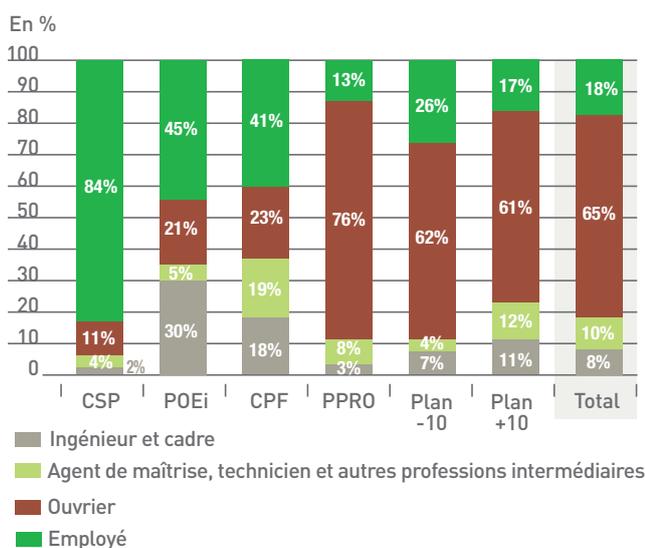
Depuis le 1^{er} janvier 2015, tout salarié bénéficie d'un Compte personnel de formation (CPF) géré par la Caisse des dépôts et consignations et mobilisable tout au long de sa vie professionnelle.

Plus de 11 800 salariés de la Branche ont mobilisé leur CPF en 2018, soit 1,6 fois plus qu'en 2017.

En 2017, les états statistiques et financiers des différents OPCA faisaient état de plus de 256 000 actions de formation ayant entraîné la mobilisation du CPF, dont 3 % dans la Branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport.

Caractéristiques des bénéficiaires des formations financées par l'OPCO Mobilités

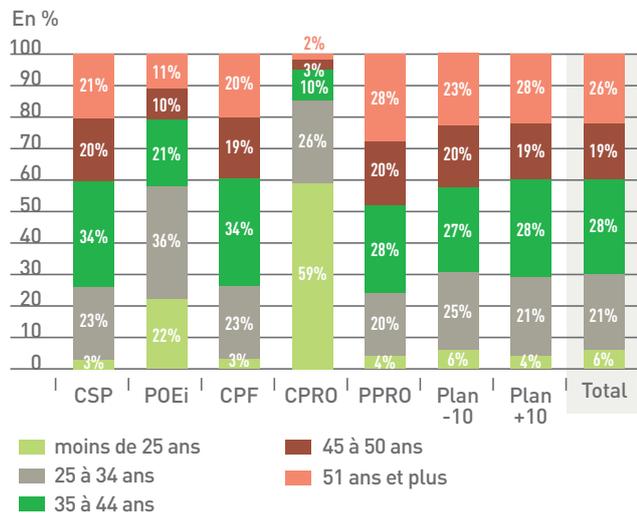
Répartition des bénéficiaires par catégorie socioprofessionnelle



36 % des salariés de la Branche ayant mobilisé leur CPF, et 35 % des bénéficiaires de POE individuelles, sont des cadres et techniciens /agents de maîtrise. À l'opposé, 90 % des périodes de professionnalisation dans la Branche sont suivies par des employés et ouvriers, ainsi que 94 % des contrats de sécurisation professionnelle.

Source : OPCO Mobilités

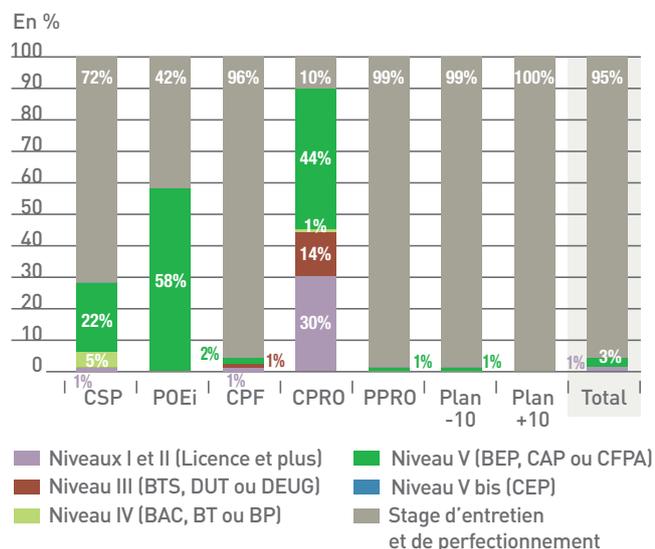
Répartition des bénéficiaires par âge



Source : OPCO Mobilités

Près de 60 % des bénéficiaires des contrats de professionnalisation, et 22 % des bénéficiaires de POE individuelles, qui sont les principaux dispositifs de recrutement par la formation, ont moins de 25 ans. Les autres dispositifs de formation, qui visent le maintien dans l'emploi, l'évolution des compétences ou la reconversion professionnelle, bénéficient surtout à des salariés plus âgés : plus de 70 % des personnes ayant suivi en 2018 une formation dans le cadre du plan de formation ont plus de 35 ans par exemple.

Répartition des bénéficiaires par niveau de formation visé



Source : OPCO Mobilités

Les contrats de professionnalisation, les POE individuelles, et dans une moindre mesure les contrats de sécurisation professionnelle, visent la délivrance d'une certification professionnelle de niveau V (BEP ou CAP) au moins (respectivement 90 %, 58 % et 28 % d'entre eux). En revanche, 99 % des périodes de professionnalisation ou des formations réalisées sur le plan de formation ne conduisent à aucune certification professionnelle.



Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Accompagnements de VAE financés par l'OPCO Mobilités

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Marchandises	32	196	188	137	102	215	189
Voyageurs	3	28	27	32	12	12	29
Transport sanitaire		2	3	3	5	4	9
Total	35	226	218	172	119	231	227

Source : OPCO Mobilités

Instituée par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, la validation des acquis de l'expérience (VAE) constitue, à côté de la formation initiale et de la formation continue, une troisième voie d'accès à la certification professionnelle. Depuis cette date, toute personne peut obtenir la totalité d'une certification grâce à la reconnaissance de son expérience, que cette dernière ait été acquise à travers des activités salariées, non salariées ou bénévoles.

Le nombre d'accompagnements à la VAE financés par l'OPCA Transports et Services est resté stable en 2018, après avoir doublé en 2017 à la faveur d'actions menées par de grandes entreprises et d'initiatives prises dans le cadre de l'ADEC Route.

VAE sur les diplômes

	2017			2018		
	Présentés	Validations partielles	Validations totales	Présentés	Validations partielles	Validations totales
Conduite						
CAP Conducteur routier « marchandises »	3	0	3	5	0	5
CAP Conducteur livreur de marchandises	5	1	4	4	1	2
CAP Agent d'accueil et de conduite routière - transport de voyageurs	7	2	5	8	0	6
BAC PRO Conducteur transport routier marchandises	26	5	21	33	6	22
Diplôme d'État d'ambulancier	5	5	-	230	210	-
Exploitation-Gestion						
BEP Logistique et transport	5	0	5	1	0	1
BAC PRO Transport	3	0	2	15	1	11
BAC PRO Logistique	287	33	240	225	23	190
BTS Transport et prestations logistiques	130	19	93	155	30	94
Manutention-magasinerie						
CAP Opérateur/Opératrice logistique	45		45	41	1	39
Maintenance						
CAP Maintenance de véhicules option véhicules de transport routier	4	-	4	4	0	4
BAC PRO Maintenance de véhicules automobiles option : véhicules industriels	20	3	15	9	1	7
BTS Après vente automobile option véhicules industriels	2	1	1	-	-	-
BBTS Maintenance des véhicules option B véhicules de transport routier	-	-	-	11	1	10
TOTAL	542	69	438	741	274	391

Source : Ministère de l'Éducation nationale et Ministère de la santé

En 2017, le Ministère de l'Éducation nationale avait délivré 12 700 certifications par la VAE (- 1 % entre 2016 et 2017), dont 438 diplômés transport ou logistique validés totalement (en repli de 9 % en 2017).

En 2018, le nombre de candidats ayant demandé l'obtention par la VAE d'un diplôme de l'Éducation nationale en transport-logistique (généralement

Bac Pro Logistique ou BTS Transports et Prestations Logistiques) recule encore de 5 %. Néanmoins, on assiste à une forte poussée du nombre de dossiers présentés pour la validation partielle d'un Diplôme d'État d'Ambulancier, qui passe de 5 en 2017 à 230 en 2018.

VAE sur les titres professionnels dans l'ensemble des centres (validations totales)

	2017		2018	
	présentés	admis	présentés	admis
Conduite				
Conducteur(trice)-livreur(se) sur véhicule utilitaire léger	35	18	10	6
Conducteur(trice) transport routier marchandises sur porteur	12	9	6	6
Conducteur(trice) du transport routier tous véhicules	30	23	24	22
Conducteur(trice) de transport en commun sur route	-	-	13	13
Conducteur(trice) transport routier interurbain de voyageurs	34	34	5	5
Exploitation-gestion				
Technicien(ne) d'exploit. transport terrestre marchandises	1	1	1	1
Technicien(ne) en logistique d'entreposage	53	25	27	15
Technicien(ne) supérieur(e) en transport option transitaire aérien et maritime	-	-	3	3
Technicien(ne) supérieur(e) du transport terrestre de marchandises	71	65	95	69
Technicien(ne) supérieur(e) en méthodes et exploitation logistiques	28	19	12	6
Technicien(ne) supérieur(e) en transports de personnes	3	2	1	1
Manutention-magasinerie				
Cariste d'entrepôt	120	63	31	28
Agent(e) magasinier(ère)	90	55	20	17
Préparateur(trice) de commandes en entrepôt	166	99	35	27
TOTAL	643	413	283	219

Source : DGEFP

Le ministère en charge de l'emploi a délivré près de 4 500 certifications en 2017, soit un doublement par rapport à 2016, dont 413 pour les titres professionnels du transport et de la logistique (2,3 fois plus qu'en 2016).

Cette augmentation fait notamment suite à la mise en œuvre de l'expérimentation intitulée « Démarche intégrée pour 10 000 VAE pour la qualification et l'emploi », une expérimentation de VAE collective à destination des demandeurs d'emploi initiée en

2016 dans le cadre du plan « 500 000 formations supplémentaires pour les personnes en recherche d'emploi ».

En 2018, le nombre de VAE présentées sur les titres professionnels du transport et de la logistique (283) est redescendu à un niveau proche de 2016 (277).

Le taux d'admis s'est amélioré en un an, passant de 64 % en 2017 à 77 % en 2018.



6 mois après leur formation,

80 % des apprentis en transport-logistique sont en emploi

Insertion professionnelle

Situation professionnelle des apprentis

1 790 apprentis sortis en 2018 des écoles et CFA AFTRAL et Promotrans ont répondu aux enquêtes de placement

six mois après la fin de leur formation en transport et logistique.

Situation des jeunes au moment de l'enquête

Parmi ceux qui sont en entreprise



Direction-encadrement

MTL Manager Transports et Logistique (EST)	91 %	-	9 %	30 %	3 %	60 %	7 %	92 %
MTLCI Manager Transport Logistique et Commerce International	88 %	-	13 %	29 %	29 %	-	43 %	86 %
MOLI Manager des Opérations Logistiques Internationales	71 %	2 %	25 %	66 %	23 %	10 %	-	40 %
REL Responsable en Logistique	78 %	2 %	21 %	44 %	13 %	36 %	7 %	79 %
RPTL Responsable Production Transport Logistique	45 %	-	55 %	40 %	40 %	20 %	-	100 %
RPTP Responsable Production Transport de Personnes	80 %	-	20 %	63 %	-	38 %	-	80 %
Responsable du Transport Multimodal	92 %	-	8 %	17 %	17 %	58 %	8 %	80 %

Conduite

CAP Conducteur Routier Marchandises	84 %	2 %	14 %	70 %	17 %	6 %	7 %	73 %
CAP Déménageur sur VUL	70 %	3 %	27 %	24 %	29 %	33 %	14 %	86 %
CAP Agent d'Accueil et de Conduite Routière - Transport de Voyageurs	89 %	-	11 %	-	88 %	13 %	-	100 %
BAC Pro. Conducteur Transport Routier de Marchandises	88 %	-	13 %	43 %	-	43 %	14 %	100 %
DEA Diplôme d'État d'Ambulancier	85 %	-	15 %	64 %	36 %	-	-	45 %
TP Conducteur Livreur sur Véhicule Utilitaire Léger	61 %	-	39 %	55 %	9 %	27 %	9 %	88 %
TP Conducteur du Transport Routier de Marchandises sur tous véhicules	91 %	-	9 %	60 %	10 %	30 %	-	86 %
TP Conducteur du Transport Routier de Marchandises sur Porteur	68 %	-	28 %	47 %	18 %	24 %	12 %	92 %

Suite du tableau de la page 71

Parmi ceux qui sont en entreprise

	% en emploi (y compris alternance)	% en poursuite d'études	% en recherche d'emploi	% en CDI	% en CDD	% en alternance	% autres (Intérim, CAE, saisonnier, autres situations d'emploi)	% des placements dans le secteur Transport - Logistique ⁽¹⁾
Exploitation-gestion								
BAC Pro. Transport	100%	-	-	60%	-	40%	-	100%
BAC Pro. Logistique	72%	1%	28%	28%	10%	51%	11%	59%
BTS Transport et Prestations Logistiques	86%	5%	8%	34%	11%	49%	5%	83%
Licence Pro Tpt Voya.	50%	-	50%	-	-	100%	-	-
DUT Gestion Logistique Transport	94%	6%	-	31%	-	69%	-	100%
TP Technicien en Logistique d'Entreposage	60%	-	40%	-	67%	33%	-	-
Technicien Supérieur Transport Terrestre de Marchandises	79%	-	21%	57%	12%	25%	7%	82%
Technicien Supérieur en Méthode et Exploitation Logistique	86%	1%	13%	26%	17%	44%	13%	55%
Technicien Supérieur des Transport de Personnes	75%	-	25%	33%	67%	-	-	33%
Vendeur Conseil en Voyages d'Affaires et de Tourisme	71%	-	29%	30%	40%	10%	20%	-
Manutention-magasinage								
CAP Opérateur(trice) Logistique	77%	-	23%	28%	12%	42%	19%	73%
TP Agent Magasinier	83%	-	17%	-	-	80%	20%	-
TP Préparation Commandes	60%	-	40%	33%	33%	-	33%	100%
Maintenance								
CAP Maintenance des Véhicules option Véhicules de Transport Routier	74%	3%	23%	17%	9%	74%	-	33%
BAC Pro. Maintenance des Véhicules option Véhicules de Transport Routier	83%	2%	15%	39%	2%	54%	6%	20%
BTS maintenance des véhicules option véhicule de transport routier	100%	-	-	67%	-	33%	-	25%
TOTAL	80%	2%	18%	47%	15%	30%	8%	69%

(1) entendu dans un sens plus large que le champ conventionnel

Source : AFTRAL, Promotrans

80 % des sortants de formation en apprentissage transport-logistique ont un emploi six mois après la fin de leur formation.

Les taux de placement en entreprise sont particulièrement importants lorsqu'il s'agit d'une certification qui conduit à un niveau Bac +2 (94 % pour les DUT Gestion

Logistique et Transport, 86% pour les TSMEL et BTS Transport et Prestations Logistiques) ou au métier de conducteur routier (88 % des sortants de Bac Pro Conducteur Transport Routier de Marchandises et 84 % des CAP Conducteur Routier Marchandises sont placés en entreprise).



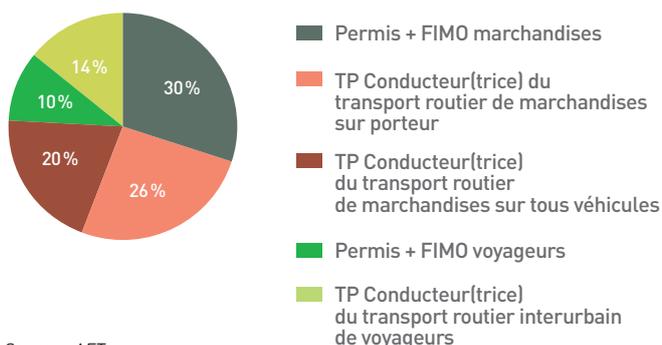
47 % des jeunes en entreprise, toutes filières confondues, disposent d'un contrat en CDI, comme l'an passé. Ils sont même 70 % à être en CDI après un CAP Conducteur Routier Marchandises en apprentissage, et 64 % après un Diplôme d'État d'Ambulancier.

68 % des placements en entreprise sont réalisés dans le secteur transport-logistique, soit dix points de plus qu'un an auparavant.

ZOOM SUR LE PLACEMENT DES FORMATIONS À LA CONDUITE ROUTIÈRE FIMO ET TITRES PROFESSIONNELS

2 685 personnes ayant suivi en 2018 une formation professionnelle d'accès au métier de conducteur routier soutenue par l'AFT ont répondu à une enquête en ligne ouverte tout au long du mois de septembre 2019, et adressée par mail à 20 700 bénéficiaires du soutien de l'AFT.

Répartition des répondants par formation

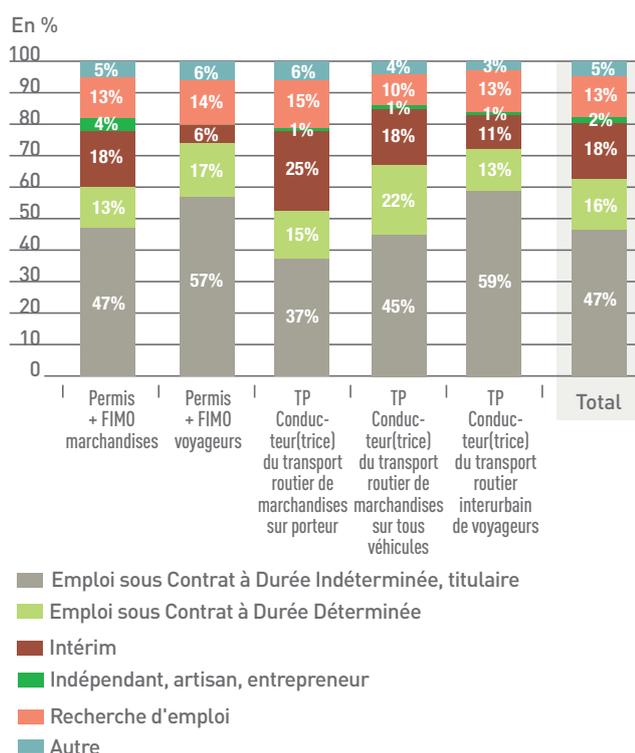


Source : AFT

Pour 94 % des répondants, la formation a été validée.

C'est la première fois que des enquêtes de placement portant sur des sortants de FIMO sont présentées.

Situation 6 mois après la fin de la formation



Source : AFT

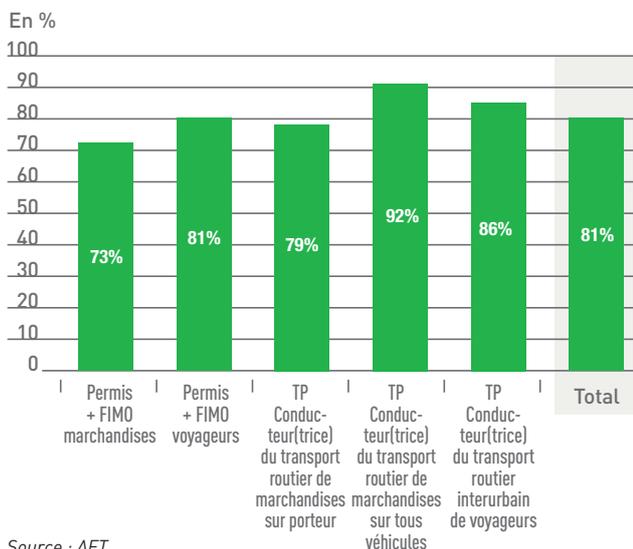
Six mois après la fin de leur formation, 82 % des individus sont en poste, le plus fréquemment en CDI (trois fois plus souvent qu'en CDD).

Moins de 10 % des répondants ayant suivi une formation en transport routier de voyageurs sont en contrat d'intérim.

Pour 95 % des répondants, l'emploi qu'ils occupent correspond à leurs attentes.

Quant aux demandeurs d'emploi (13 % des répondants), 80 % d'entre eux recherchent bien un emploi de conducteur routier, conformément à la formation qu'ils ont reçue.

Part de conducteurs parmi les sortants en emploi



Source : AFT

Plus de quatre fois sur cinq, les sortants ayant un emploi occupent bien un poste de conducteur routier professionnel, et même plus de neuf fois sur dix pour les sortants d'un TP Conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur tous véhicules. Les autres évoquent le plus souvent avoir trouvé de meilleures opportunités professionnelles.

Insertion professionnelle à 6 mois selon les différents dispositifs de formation : contrats de professionnalisation ou POEC.

Depuis début 2014, l'OPCA TS / OPCO Mobilités réalise des enquêtes à destination des bénéficiaires des contrats de professionnalisation et des préparations opérationnelles à l'emploi (POE). Elles permettent notamment de calculer le taux d'accès à l'emploi des bénéficiaires six mois après la fin de leur formation.

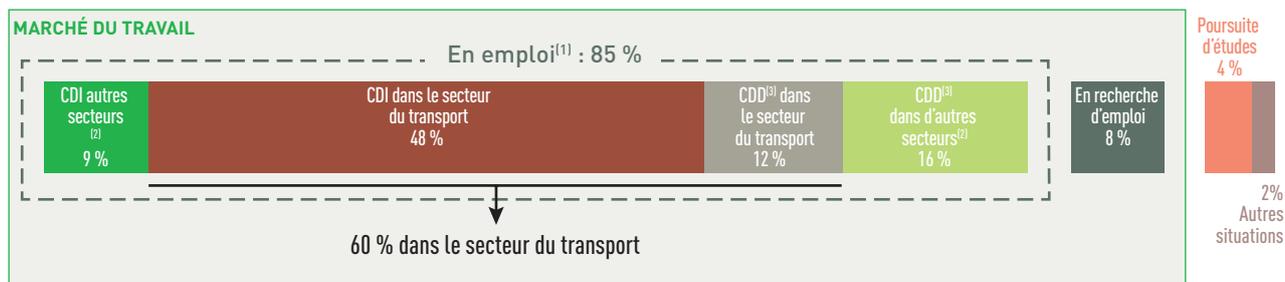
L'ensemble des bénéficiaires de contrats de professionnalisation ou de POEC (préparations opérationnelles à l'emploi collectives) finissant leur formation en 2018 a été interrogé, soit plus de 6 200 personnes bénéficiaires. Plus de 1 575 réponses ont été analysées.

Situation professionnelle 6 mois après la fin d'un contrat de professionnalisation

Six mois après la fin de leur contrat, 85% des sortants de contrats de professionnalisation sont en emploi (ou en alternance) et 4% suivent une nouvelle formation.

57% sont en CDI et plus d'1 sur 4 (28%) en CDD.

60% travaillent dans une entreprise du secteur du transport.



Source : OPCO Mobilités

Base : 1 114 répondants

La Branche enregistre des résultats supérieurs à la moyenne nationale : en France, tous secteurs confondus, 73% des bénéficiaires de contrats de

professionnalisation en 2015 sont en emploi 6 mois après la fin de leur contrat, et 22% sont en recherche d'emploi (contre 8% dans la Branche).

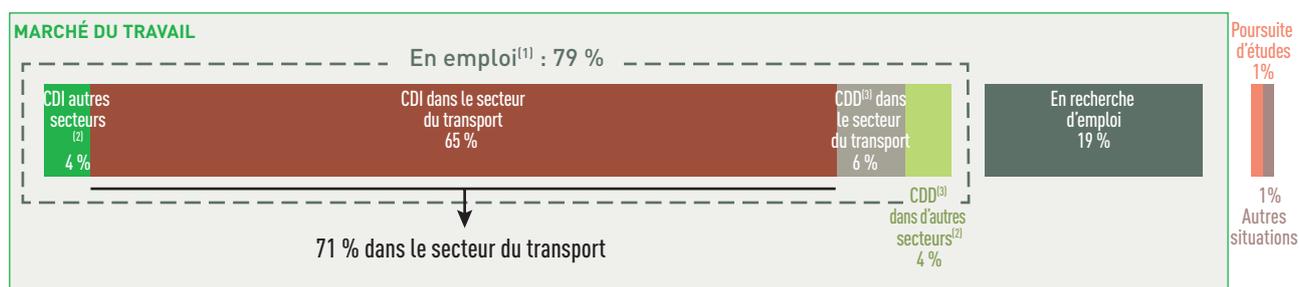


Situation professionnelle 6 mois après la fin d'une Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC)

La Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective permet de former des demandeurs d'emploi afin d'acquérir des compétences requises pour des emplois correspondant à des besoins identifiés par une Branche.

79 % des bénéficiaires de POEC sont en emploi 6 mois après la fin de leur formation, 69 % sont en CDI.

Plus de 7 bénéficiaires sur 10 travaillent dans une entreprise du secteur du transport.



Source : OPCO Mobilités

Base : 461 répondants

(1) Comprend les personnes en alternance (contrats de professionnalisation ou contrats d'apprentissage).

(2) Autres secteurs ou secteur non précisé par le répondant

(3) CDD et autres types de contrats (intérim, contrat aidé...)

Une croissance de l'emploi salarié de la Branche

estimée à **+ 2,7 %** en 2019

Prospective

Prévisions de recrutements

Répartition des établissements ayant des projets de recrutement en 2019 par activité

	Nombre d'établissements	En % d'établissements avec salariés	Évolution 2019/2018
TRM	11 731	51%	8%
TRV	1 908	63%	-7%
DEM	822	62%	21%
LOC	638	57%	13%
AUX	2 439	55%	-1%
PRL	810	54%	19%
TRS	2 884	57%	13%
Total	21 232	53%	7%

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Interrogés au premier semestre 2019, 53 % des entreprises de la Branche font part de projets de recrutement au cours de l'année 2019 (pour création de postes ou renouvellement de personnel), dont certains sont déjà réalisés au moment de l'enquête, soit 2 points de plus qu'un an auparavant. Dans le transport de voyageurs, ils étaient même 63 % à anticiper de recruter (comme en 2018).

Répartition des projets de recrutements en 2019 par famille professionnelle

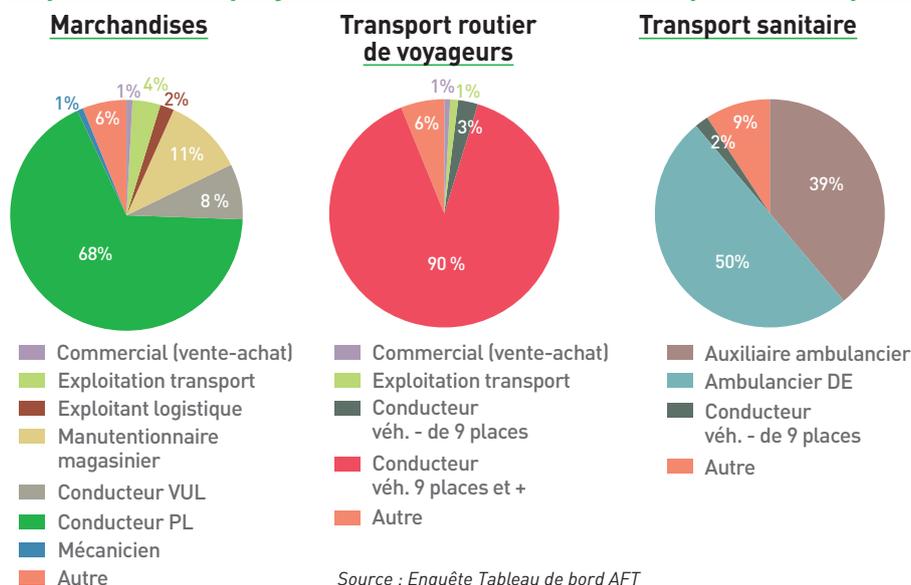
	Conduite Marchandises	Conduite Voyageurs	Conduite Sanitaire	Exploitation transport	Logistique	Autre	Total
Projets de recrutements	53 217	16 691	8 866	2 692	8 929	6 987	97 381
En %	55%	17%	9%	3%	9%	7%	100%

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Néanmoins, on comptabilise une baisse de 13 % du nombre de projets de recrutement escomptés en 2019, comparativement aux anticipations communiquées un

an plus tôt par les entreprises pour 2018. Plus de huit fois sur dix, les postes sont à pourvoir à la conduite.

Répartition des projets de recrutements en 2019 par famille professionnelle et activité



Les intentions de recrutement se concentrent sur la conduite de véhicules lourds : 68 % des projets de recrutement des entreprises de transport de marchandises et activités auxiliaires concernent des conducteurs PL (4 points de plus qu'en 2018), et 90 % des projets de recrutement des entreprises de transport de voyageurs portent sur des conducteurs de plus de 9 places (+ 3 points). Dans le transport sanitaire, ce sont majoritairement des Ambulanciers DE qui sont recherchés.



Pourcentage d'employeurs éprouvant des difficultés de recrutement

	2018	2019
TRM	40 %	48 %
TRV	68 %	68 %
DEM	36 %	65 %
LOC	42 %	41 %
AUX	43 %	48 %
PRL	28 %	26 %
TRS	46 %	64 %
Total	43 %	51 %

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Le nombre d'entreprises de la Branche éprouvant des difficultés de recrutement s'accroît significativement : plus de la moitié sont désormais dans cette situation, soit 8 points de plus qu'en 2018, et 18 points de plus qu'en 2017.

Cette tendance affecte particulièrement le transport sanitaire, avec 64 % des entreprises rencontrant des difficultés de recrutement (+ 18 points en un an), et le déménagement, où 65 % des entreprises peinent à recruter (+ 29 points).

Estimations des effectifs au 31/12/2019

Effectifs estimés au 31/12/2019 par famille professionnelle

Dénominations	Clé de répartition	Estimation des effectifs fin 2019
DIRECTION	2,5 %	18 930
GESTION	4,6 %	34 587
VENTES/ACHATS	1,3 %	9 780
EXPLOITATION TRANSPORT	8,3 %	61 753
LOGISTIQUE / MANUTENTION / MAGASINAGE	12,1 %	90 197
CONDUITE	67,9 %	506 802
TRANSPORT DE PERSONNES	19 %	141 514
- Transport de voyageurs	11,7 %	87 162
- Transport sanitaire	7,3 %	54 352
TRANSPORT DE MARCHANDISES	48,9 %	365 288
MAINTENANCE DES VÉHICULES ET DES MATÉRIELS	2,1 %	15 464
INTERPROFESSIONNEL	1,2 %	9 191
Total	100 %	746 604

L'Observatoire estime que le nombre de salariés dans la Branche au sens de la CCNTR a augmenté de 2,7 % au cours de l'année 2019, soit près de 19 500 salariés supplémentaires en un an, ce qui porterait à 746 600 le nombre de salariés à fin 2019 dans les établissements des transports routiers et activités auxiliaires du transport. Cette estimation se fonde sur les données disponibles quant à l'évolution de l'activité et de l'emploi sur les premiers trimestres de l'année 2019 et sur les travaux d'analyse et prévisions réalisés en réunion au dernier trimestre 2019 par chacun des OPTL régionaux. Comme en 2018, la progression de l'emploi dans le transport routier de marchandises et les activités

auxiliaires resterait élevée, bien qu'un ralentissement soit observé. À la fin du premier semestre 2019, l'acquis de croissance de l'emploi salarié pour ces activités s'élève à 2 % (l'acquis de croissance est le taux de croissance de l'année 2019 si l'emploi demeure stable jusqu'à la fin de l'année 2019 au niveau du dernier trimestre connu).

Les volumes des affaires des transports routiers ont poursuivi leur croissance, soutenu par le développement du e-commerce. La croissance des activités est en particulier portée dans certains territoires par les activités logistiques (par exemple Centre-Val de Loire), l'intégration dans la Branche de structures

qui ont souhaité changer de code NAF, et l'arrivée de plateformes logistiques dans la convention collective des transports routiers et activités auxiliaires du transport (Amazon, Ventes-Privées, C Logistique...).

L'activité globale du TRM accuse cependant au second semestre 2019 un ralentissement dans nombre de régions, sans que les difficultés de recrutement en conducteurs, exploitants, agents de quai, opérateurs logistiques ne se résorbent.

Les entreprises sont toujours en manque de conducteurs et les difficultés de recrutement persistent, voire s'accroissent dans les régions, ou les bassins d'emploi, qui ont les taux de chômage les plus bas (tels que Pays de la Loire), ou souffrent d'un déficit d'attractivité concurrencés par les bassins d'emploi étrangers limitrophes (par exemple l'arc jurassien avec la Suisse). En Île-de-France, la pression générée par les grands travaux et la préparation des jeux olympiques concourt à accroître la concurrence avec d'autres secteurs tels que le BTP pour le recrutement de personnel.

Dans ce contexte, les participations des entreprises à des forums sur l'emploi, ou des job dating, se multiplient, et de manière générale, les canaux de recrutement se diversifient, avec le recours accru aux réseaux sociaux et du sourcing direct auprès des organismes de formation, tandis que de grandes entreprises se lancent dans la création de leurs propres centres de formation.

Dans le transport routier de voyageurs, l'acquis de croissance de l'emploi au premier semestre 2019 est de 1%.

Les besoins des entreprises sont toujours importants, en dépit de l'optimisation des ressources par le changement d'autorités organisatrices de transport (transfert de compétences, sur certains territoires, des départements à la Région). La pyramide des âges dans le transport routier de voyageurs génère également des besoins en renouvellement importants.

Cependant, les difficultés de recrutement empêchent de couvrir tous les besoins, même dans des régions comme l'Île-de-France où les contrats proposés à temps complets sont nombreux.

Les difficultés de recrutement des entreprises industrielles les contraignent également à recruter sur un territoire plus vaste, qui nécessite de plus en plus de transport de personnel, comme en Bourgogne-Franche-Comté. Là encore, le transport routier interurbain est concurrencé pour le recrutement par d'autres secteurs tels que le transport urbain de voyageurs, et la recherche de temps complets pousse aussi les candidats à l'emploi à s'orienter préférentiellement vers le transport de marchandises.

Dans le transport sanitaire, l'acquis de croissance de l'emploi au premier semestre 2019 est de 1,6%. Les recrutements de personnel formé restent difficiles, dans un contexte où le turn-over est important.

De fortes incertitudes demeurent quant au développement du secteur :

- Réduction future du nombre d'entreprises de 15% selon une étude KPMG.
- Tarification non revalorisée depuis 2003 en ce qui concerne la garde ambulancière, et depuis 2012 pour le reste de l'activité prescrite.
- Non-facturation de certaines prestations : transport à vide pour des transports spécifiques (tels que les transports bariatriques) ou encore sorties non suivies de transports (bilans au SAMU centre 15 ne donnant pas lieu à un transport d'urgence).
- Réforme de la garde ambulancière et dispositif H24 (obligation de tenir des gardes pendant 24 heures) déployés avec des spécificités d'organisation et de financement dans chaque département, et freinés par le numerus clausus sur le parc de véhicules, et des contraintes budgétaires.
- Accroissement de la part de marché de grands groupes dans le transport sanitaire, et négociations tarifaires plus âpres avec les centres hospitaliers.

Cependant, les raisons objectives de l'accroissement du transport sanitaire demeurent, à travers des fondamentaux tels que : vieillissement et augmentation de la population, prévalence des affections de longue durée, déserts médicaux, hospitalisation à domicile, chirurgie ambulatoire, développement des hôpitaux de jour, transport de personnes handicapées.

Le secteur sanitaire fera l'objet d'une étude l'an prochain.



Organisations syndicales



Organisations patronales



LA MOBILITÉ EST EN NOÛE



UNION DES ENTREPRISES DE TRANSPORT ET DE LOGISTIQUE DE FRANCE



Le présent rapport a été réalisé par l'AFT et la conception graphique financée par l'OPCO Mobilités.

OBSERVATOIRE PROSPECTIF DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS DANS LES TRANSPORTS ET LA LOGISTIQUE (OPTL)

66 rue des Archives
75003 Paris
www.optl.fr
optl@optl.fr